



MICROFICHE N°

30473

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

PLAN QUADRIENNAL 1973 - 76

RAPPORT DE SYNTHESE

SEPT. 1973

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE



*P*LAN QUADRIMESIAL 1973 - 75

*R*APPORT DE *J*ENNESE

SEPT. 1974

Chapitres	Intitulés	Pages
	Introduction: Rappel des résultats de la décennie 1962 - 71	1 à 5
I	<u>La politique agricole :</u>	6 à 30
	- Rappel des objectifs et des principes généraux	6 à 7
	1) Rôle de l'Etat	7 à 25
	- Politique de mobilisation des ressources hydrauliques	7 à 9
	- Politique de conservation des eaux et des sols, de reboisement et de lutte contre la désertification	9 à 10
	- Politique de formation des cadres, de la recherche agricole et de la vulgarisation	10 à 13
	- Politique de motivation des jeunes par l'agriculture	13 à 14
	- Politique d'aménagement foncier et d'assainissement des terres domaniales	14 à 16
	- Politique d'aide et d'encouragement	16 à 25
	2) Rôle des offices et des organisations para-étatiques	25 à 28
	3) Rôle de la profession	28 à 30
II	<u>La production et les moyens à mettre en œuvre</u>	31 à 50
	1 ^o) Evolution de la production	31 à 44
	- Au niveau global	31 à 35
	- Au niveau des sous-secteurs	35 à 44
	2 ^o) Moyens à mettre en œuvre par sous secteur	45 à 50
III	<u>L'hydraulique :</u>	51 à 88
	Section 1 : L'hydraulique agricole	51 à 70
	- Les études dans le domaine de l'hydraulique	51 à 64
	- Les périmètres irrigués	65 à 69
	- L'assainissement agricole et l'épandage des eaux de crue	69 à 70
	Section 2 : L'hydraulique urbaine	71 à 88
	- L'assainissement urbain	71 à 80
	- L'alimentation en eau potable	81 à 88
IV	<u>Les investissements :</u>	89 à 95

INTRODUCTION

-i-

INTRODUCTION.

1°)

Au cours de la décennie écoulée, la production agricole brute a été marquée par une stagnation ; en effet le taux de croissance moyen annuel du secteur s'est élevé seulement aux environs de 1%.

Cette faible tendance de la croissance a été conditionnée, dans une large mesure, par la diminution constatée dans les sous-secteurs de la grande culture, de l'arboriculture et des forêts, qui ont évolué respectivement aux taux annuels moyens de - 1,3% - 0,5% et - 0,8%.

Ces taux négatifs n'ont pu être que faiblement compensés par les taux positifs caractérisant les sous-secteurs des cultures maraîchères, de l'élevage et de la pêche, qui ont évolué respectivement aux taux annuels moyens de + 3,2%, + 2,6% et + 6,4%.

Il est à signaler, en outre, que la structure par secteur de la production, entre 1962 et 1972, s'est légèrement modifiée dans le sens de l'intensification comme le montre le tableau ci-après :

S/ SECTEURS	Moyenne des 5 an- nées (62- 66-67) en 1000 D	%	Moyenne des 4 an- nées (65- 66-67-68) en 1000 D	%	Moyenne des 4 an- nées (69- 70-71-72) en 1000 D	%
Grandes cultures	25.078	23,4	20.324	17,5	28.650	21,9
Arboriculture	20.611	26,8	29.984	25,7	37.350	26,2
Cultures maraîchères	11.730	12,9	16.333	14,0	19.060	14,6
Elevage	34.055	31,5	42.411	36,4	41.021	31,3
Pêche	5.371	3,3	5.098	4,4	5.471	4,2
Forêt	2.705	2,1	2.340	2,0	2.357	1,8
Valeur brute Totale	110.603	100,0	116.490	100,0	130.957	100,0

La situation dans laquelle s'est trouvée l'Agriculture, au cours de la période 1962-72 découle d'un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes :

.. /

- Les conditions climatiques n'ont pas toujours été favorables ; ainsi, il a été constaté que la pluviométrie moyenne de la période 1960-1969 a été inférieure de 20% environ à celle constatée entre 1950 et 1959. Cet écart est encore plus accentué (29%) pour les pluies d'automne qui conditionnent, dans une large mesure, le succès des campagnes agricoles.
- Le régime foncier comporte des insuffisances ; il est caractérisé essentiellement par l'incertitude du régime de la propriété, le grand morcellement de celle-ci et les difficultés que rencontrent les opérations d'aménagement foncier.
- L'évolution de la politique suivie dans le secteur agricole depuis 1962 et dont l'aboutissement devait être la généralisation du système coopératif n'a pas été de nature à favoriser les initiatives que l'on pouvait attendre de ce secteur. Au contraire, elle a découragé les efforts d'investissement des agriculteurs, et par voie de conséquence, a eu un effet négatif sur la production.
- L'encadrement et la vulgarisation ont été insuffisants, la plus grande partie des moyens ayant été principalement utilisée dans l'administration et dans les entreprises publiques ou semi-publiques (Offices, U.C.P. etc....).

Par ailleurs, la vulgarisation a été réalisée dans un cadre général, sans qu'il y ait eu une concentration des efforts sur des zones géographiques déterminées ou sur des thèmes spécifiques.

- Les intrants nécessaires au développement de la production ont été insuffisants et ont subi les inconvénients résultant d'un système de distribution déficient ; leur influence a donc été très limitée au niveau des exploitants.
- Les crédits bancaires mis à la disposition du secteur agricole n'ont représenté que 8% de l'ensemble des investissements du secteur ; par ailleurs, 72% de ce montant ont été accordés aux Coopératives.

L'octroi des crédits a souffert de la multiplicité et de la lourdeur des circuits et de certaines exigences incompatibles avec le caractère dynamique du crédit.

.../

- Le système des prix ne semble pas avoir toujours constitué un facteur d'incitation à la production pour certaines spéculations; il ne semble pas, non plus, avoir fonctionné de manière à profiter toujours au producteur.

- Parmi les investissements, réalisés de 1962 à 1972 dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et qui s'élevait à 278 MD soit près de 21% de l'ensemble des investissements de la décennie, ont été caractérisés par les éléments suivants :

a) - Au niveau de la répartition par source de financement :

Il faut souligner la part prépondérante des investissements réalisés sur crédits budgétaires (53 %) et la faiblesse de ceux effectués sur crédits bancaires (8%).

b) - Au niveau de la répartition par agent investisseur :

La majeure partie des investissements a été réalisée par l'administration et les entreprises publiques (71%).

c) - Au niveau de l'allocation des ressources.

Les investissements ont été caractérisés par la forte part (64%) réservée aux investissements à rentabilité différée. Il faut noter, dans ce cadre, la part importante des investissements réalisés dans le secteur de l'hydraulique (29%), forêts et C.F.B. (25%), et plantations arborives (15%); de même, il y a lieu d'observer le faible niveau des investissements dans les secteurs de la pêche (2%) et de la production animale et fourragère (4%).

- Compte tenu de ces éléments, les objectifs généraux, à assigner au secteur pour la période 1973-1981, ont été définis comme suit :

- 1/ - L'accélération du taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur ;
- 2/ - la diminution du sous-emploi dans l'agriculture et la lutte contre l'aggravation de l'exode rural ;
- 3/ - L'amélioration du bilan import-export des produits agricoles ;
- 4/ - L'accroissement de la capacité de production du secteur agricole en vue de procurer la croissance à long terme.

Ces objectifs s'articulent autour des principes directeurs ci-après définis :

- . Sauvegarde, entretien et amélioration des réalisations existantes ;
- . Rentabilisation des infrastructures réalisées.
- . Recours et intensification de certaines spéculations.

Par ailleurs, les objectifs quantitatifs à assigner au secteur, au cours des 4 prochaines années, reposent sur un accroissement de la production agricole d'environ 35%. Ce résultat sera atteint grâce à une évolution plus rapide de l'élevage, des produits maraîchers et ceux de la pêche. C'est ainsi que la part de ces éléments dans la valeur totale de la production agricole passerait pour l'élevage de 24,0% en 1972 à 29,7% en 1976; pour les produits maraîchers de 12,2 à 15,4%, et pour les produits de la pêche de 1,8% à 2,1%.

La réalisation de ces objectifs est fondée sur la définition d'une politique tenant compte :

- 1) de la solution des contraintes apparues au cours de la décennie ;
- 2) des divers moyens à mettre en œuvre au cours du IVe - Plan.

Dans ce cadre, il est admis qu'une politique d'incitation au développement agricole nécessite l'affectation de ressources plus importantes à la production, en vue de favoriser les secteurs les plus productifs (élevage, pêche, cultures maraîchères) et d'inciter davantage les exploitants privés. Cette politique doit se traduire par :

- une accélération de l'apurement foncier ;
- une nouvelle conception du crédit agricole basée sur la notion de crédit supervisé, élargi aux petits et moyens exploitants et simplifié quant aux formalités d'octroi.
- une utilisation plus intensive des installations existant dans le domaine de l'irrigation, de façon à atténuer l'effet des aléas climatiques.
- un renforcement de l'effort de formation des cadres, adapté aux besoins de l'ensemble du secteur, avec une meilleure utilisation de ces cadres.
- une nouvelle conception de la vulgarisation opérationnelle au niveau des entreprises agricoles.

- une organisation efficace des campagnes tant sur le plan des disponibilités des divers intrants (engrais, semences, machines, produits phytosanitaires etc...) que sur celui de l'approvisionnement et des prix.
- La mise en place d'un système assurant la conservation, la transformation et l'écoulement des produits agricoles.

D'autre part, il convient de signaler que l'influence exercée par le secteur agricole sur le niveau de l'emploi et la distribution du revenu demeure fondamentale. La diminution du sous-emploi dans l'agriculture et l'atténuation du phénomène de l'exode rural restent tributaires de la réalisation d'une politique de diversification culturelle et de l'encouragement au développement des activités nécessitant une main d'œuvre importante et valorisant au maximum la journée de travail. Cela exige également la mise en œuvre d'une politique de développement rural tendant particulièrement à la fixation des jeunes ruraux grâce à une amélioration des conditions de vie du monde agricole (diffusion de la culture, habitat, viabilité, soins médicaux, loisirs etc....).

Enfin, l'objectif d'accroissement de la capacité de production à long terme du secteur, nécessite la continuation de programmes d'études et de réalisations concernant la conservation des eaux et du sol, la reboisement, l'hydraulique, l'infrastructure de la pêche, l'expérimentation, la recherche etc, et cela, dans le but d'assurer une continuité de l'effort de développement du secteur agricole et de préparer l'avenir.

Les objectifs quantitatifs dévolus au secteur au cours du Plan Quadriennal 1973-76, feront l'objet des chapitres II et III consacrés respectivement à la production et à l'infrastructure.

La réalisation de ces objectifs nécessite la définition et la mise en œuvre d'une politique et d'une organisation dans lesquelles sera défini le rôle de l'Etat, des offices et des organismes parastatistiques ainsi que celui de la profession. Cette partie fera l'objet du chapitre I. Les investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs figurent dans le chapitre IV.

CHAPITRE I

-:-

La politique agricole

-:-

CHAPITRE I

LA POLITIQUE AGRICOLE

15

I - RAPPEL DES OBJECTIFS :

La politique agricole doit avoir des objectifs à la fois d'ordre économique et d'ordre social :

a/ - sur le plan économique

Il est nécessaire à court terme d'augmenter la production agricole de manière à assurer :

- l'autosuffisance du pays en produits alimentaires
- l'exportation des excédents de production, soit en frais et plus particulièrement sous forme de produits primeurs et d'arrière saison, soit après transformation. Pour atteindre ces 2 objectifs, il y a lieu de mettre en oeuvre les moyens permettant à ce secteur de passer du stade actuel à celui d'une agriculture industrialisée. Il convient parallèlement d'accroître la capacité de production du secteur en vue de promouvoir sa croissance à long terme et de préparer l'avenir.

b/ - sur le plan social

Les objectifs de croissance économique indiqués ci-dessus, auront des répercussions bénéfiques sur le niveau social du monde rural et permettront d'assurer aux agriculteurs :

- des revenus permanents et décents
- des emplois de plus en plus nombreux et rémunérateurs.

Ces deux facteurs sont également de nature à diminuer l'exode rural et à fixer au sol les jeunes agriculteurs.

Ainsi conçue, l'agriculture constitue la base du développement économique du pays et le pivot du développement rural dans un cadre régionalisé. Ces objectifs étant définis, il s'agit de fixer les moyens de les atteindre ; c'est le rôle dévolu aux différents plans de développement. Et ce qui concerne la période 1973-75, les travaux de préparation du plan se sont achetés au niveau des 3 Comités techniques et les rapports y afférents ont été examinés par les instances compétentes (Conseil des Ministres, Commissions nationales sectorielles).

L'objet de ce chapitre est de définir les principes de la politique de développement agricole en tenant compte des données propres au secteur qui exigent des solutions spécifiques nécessitant des interventions particulières de la part de l'Etat et mettant à contribution les organismes étatiques et la profession.

Par ailleurs, les choix qui ont précédé la définition de la politique propre à chaque sous-secteur de production ont été définis dans des rapports spécifiques, étant signalé, en outre, que des notes particulières ont été soumises au Premier Ministre, notamment en ce qui concerne la cession et la gestion des Terres Domaniales, l'Elevage, l'oléiculture, l'enseignement, le crédit agricole et le développement des périmètres irrigués.

II - DÉFINITION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX :

1/ - Rôle de l'Etat :

Il s'agit, en premier lieu, de définir le rôle que doit jouer l'Etat pour assurer le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Ce rôle découle essentiellement des conditions spécifiques du secteur ; ces conditions sont d'ordre naturel, économique et social.

A/ - Conditions d'ordre naturel :

A₁ - Irregularités climatiques : Politique de polilisation des ressources hydrauliques :

Il convient de rappeler que notre pays est caractérisé par une grande irrégularité dans les pluies et par une mauvaise répartition de celles-ci dans le temps et dans l'espace ; cette situation provoque à son tour des variations considérables dans la production d'une année à une autre.

Pour atténuer ces effets et rendre l'Agriculture moins tributaire des aléas climatiques, l'Etat est appelé à continuer à mobiliser les ressources hydrauliques et à faire assurer au mieux leur utilisation.

C'est ainsi qu'un effort d'investissement très important a été effectué dans ce domaine et a permis de mobiliser jusqu'ici 40% environ des potentialités mobilisables en eau. Cet effort est à poursuivre à l'avenir ; il permettra de satisfaire les besoins en eau potable et la création de périmètres irrigués susceptibles de répondre à la demande croissante du pays en viande, lait, fruits et légumes.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture, au cours de la prochaine décennie, accordera une attention particulière tant au niveau de la rentabilisation des investissements déjà réalisés, grâce à une organisation et à des moyens appropriés, qu'à celui de l'aménagement de nouveaux périmètres intégrés dans le cadre de Plans-Directeurs des Eaux.

Ces Plans-Directeurs tiendront compte des priorités de développement qui se présentent comme suit :

- assurer l'alimentation en eau potable des grands centres urbains, des zones touristiques et des centres secondaires ;
- combler le déficit en eau des périmètres existants (sauvegarde des agroumes dans le Cap-Bon, sauvegarde des oasis) ;
- créer des périmètres d'irrigation nouveaux dans la mesure des disponibilités en eau et en sol ;
- tenir compte des besoins en eau des industries dont la rentabilité économique et sociale justifierait une consommation importante d'eau.

Ainsi, les prochaines actions en matière de périmètres irrigués se trouveront programmées à l'intérieur de Plans-Directeurs, qui auront défini les aménagements les plus rentables, et les planning de réalisation les plus économiques.

Dans ce contexte, la prochaine quadriennie devrait voir la réalisation d'un programme d'équipement de périmètres publics nouveaux sur 16.000 ha environ et d'un programme de mise en culture sur 20.000 ha additionnels de façon à amener les superficies de périmètres équipés de 44.640 ha à 61.000 ha correspondant à une mise en culture respectivement de 24.000 ha en 1972 à 52.000 ha en 1976.

L'irrigation à partir des points d'eaux privés dont la rentabilité est plus rapide, continuera à être encouragée pour améliorer l'utilisation des ressources disponibles dans les nombreuses nappes artésiennes du pays.

Ces aménagements nécessiteront l'organisation et le renforcement des services chargés de leur réalisation (création de nouvelles entreprises spécialisées de travaux et de fourniture - libéralisation de l'importation de pièces spéciales etc...).

Par ailleurs, la législation en vigueur en matière de conservation et d'utilisation des eaux du domaine public est déjà ancienne ; elle comporte un certain nombre d'insuffisances et de lacunes (police des eaux, concession d'eau, droit d'eau notamment). C'est pourquoi, il est prévu d'actualiser cette législation dans le cadre d'une politique de valorisation de l'eau tendant à une meilleure utilisation des ressources hydriques et à leur conservation (lutte contre le gaspillage de l'eau) ; d'autre part, il est envisagé de préciser davantage la notion de propriété de l'eau. Tel est l'objet du code des eaux déjà élaboré et actuellement en cours de discussion avec les départements et organisations intéressés ; il sera soumis incessamment à l'examen du Conseil des Ministres.

A₂ - Etat de dégradation du patrimoine national :
Politique de conservation des eaux et des
sols, de reboisement et de lutte contre la
désertification :

Cette dégradation provient de l'érosion des terres consécutives à la destruction du couvert végétal par un défrichement abusif ou un surpâturage.

Il convient de faire face à cet état de choses au moyen d'actions de reboisement, de conservation des eaux et du sol et de lutte contre l'ensablement ; ces actions incombent au premier chef à l'Etat, qui est en mesure de déclarer certaines zones comme devant faire l'objet d'interventions pour utilité publique.

Un effort important a déjà été accompli dans ce domaine ; il sera poursuivi au cours de la prochaine décennie sur la base d'études préalables à la réalisation des projets. L'a cent sera mis durant le plan 1973-76 : -

- 1) - Sur les actions de protection - protection de bassins versants sur 53.500 ha, intégrant les reboisements forestiers et les opérations de C.E.S. - protection de périmètres irrigués par la création ou l'entretien de brise-vents - protection des forêts contre les incendies et parasites naturels - protection de l'environnement naturel par la création de parcs nationaux autour des zones urbaines.

- 2) - Sur les actions de production susceptibles de couvrir en partie nos besoins en bois et dérivés et portant sur 10.000 ha. A titre indicatif, il est signalé qu'en 1971 nos importations de bois ont atteint le chiffre important de 115.000 tonnes soit l'équivalent de 9 Millions de Dinars en devises.

Il est prévu, parallèlement, des actions de production fourragère et d'amélioration des parcours, de production d'essences de plantes aromatiques et d'aménagement des rapses alfatières.

Par ailleurs, les actions de lutte contre l'ensablement et l'ensablement des jessours ont donné d'excellents résultats ; elles seront de ce fait renforcées et étendues à d'autres régions du Centre et du Sud. La lutte contre la désertification nécessitera la confection de 1.400 kms de talus, le ravalement de 2.150 kms de talus existants et la fixation des sables par la plantation de 1.500 ha. D'autres mesures sont envisagées en vue de limiter la désertification pour usages domestiques (subvention au pétrole).

B/ - Conditions d'ordre économique et social :

- 2, - Insuffisance du niveau technique des agriculteurs :
Politiques de formation des cadres, de la recherche
agricole et de la vulgarisation - :

Cette insuffisance se traduit par les éléments ci-après :

- prédominance du secteur traditionnel par rapport au secteur moderne ;
- utilisation très réduite des engrais et autres moyens de production :
à titre indicatif, pour la campagne 1971-72, 60% des exploitations céréalières n'ont pas utilisé d'engrais azotés et phosphatés. En ce qui concerne le désherbage, 76% des superficies cultivées en céréales n'ont pas été soumise à cette opération.

A cela s'ajoutent :

- d'une part, l'insuffisance de l'encadrement des agriculteurs, très faible à l'heure actuelle (57 Ingénieurs et 350 Adjoints et Agents Techniques pour des besoins estimés à 80 Ingénieurs et 550 Adjoints et Agents Techniques pour la vulgarisation).

- d'autre part, le faible niveau des moyens d'intervention de la vulgarisation.

In présence d'une telle situation, l'Etat envisage donc de renforcer la capacité de formation des cadres et d'intensifier la recherche, l'expérimentation et la vulgarisation.

La formation des cadres a fait l'objet de la loi n°72-76 du 1er août 1972, qui a défini l'organisation de l'enseignement agricole et ses objectifs ; il s'agit de couvrir les besoins du secteur durant la prochaine décennie (700 Ingénieurs, 1400 Techniciens Supérieurs, 3300 Adjointes Techniques et 21.500 ouvriers spécialisés). Par contre les besoins pour la quadriennie s'établissent comme suit :

Ingénieurs	520
Adjointes techniques	1347
Ouvriers spécialisés	3550

Par ailleurs, il est prévu l'admission dans les cycles de perfectionnement et de recyclage fonctionnant sous l'égide des Centres de Formation Professionnelle, les effectifs suivants :

15.000 agriculteurs et ouvriers agricoles
4.000 techniciens de différents niveaux.

Une attention particulière sera accordée à la formation de nouveaux Vulgarisateurs-animateurs et au recyclage des anciens.

D'autre part, il est prévu l'amélioration du fonctionnement des établissements de formation grâce à une motivation accrue des jeunes candidats.

La recherche agricole vise à apporter des solutions aux problèmes qui entravent le développement de l'agriculture dans ce domaine; elle permet d'autre part, d'orienter les actions de planification, de vulgarisation et de formation. Elle contribue également à l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques et constitue un pont entre la recherche fondamentale du type universitaire et les applications à l'agriculture des résultats d'une telle recherche.

Les objectifs généraux fixés au secteur de la recherche et de l'expérimentation agricole pour la prochaine quadriennie et à plus long terme, sont les suivants :

- 1) - Valorisation des acquis antérieurs et rentabilisation des efforts consentis.
- 2) - Consolidation et élargissement de l'infrastructure existante.
- 3) - Développement des recherches dans les secteurs prioritaires de production (élevage, cultures irriguées) et poursuite des efforts dans les secteurs plus "avancés" (céréales, arboriculture).
- 4) - Aménagement des structures administratives de façon à leur permettre de mieux répondre aux besoins et afin d'assurer la meilleure utilisation possible des moyens existants et de ceux qui seront mis en oeuvre.

Le Conseil Supérieur de la Recherche, dont la création est envisagée, est appelé à jouer un rôle important dans l'identification des objectifs prioritaires et dans la diffusion des acquis de la recherche. Il est également prévu de doter les Instituts de recherche de statuts fixant leur organisation et précisant leur mission. Enfin, l'Etat se doit de doter les chercheurs d'un statut tenant compte des exigences particulières de leur action.

En matière de vulgarisation, le rôle de l'Etat consiste à renforcer quantitativement et qualitativement les moyens mis à la disposition de ce secteur à la fois au niveau national et à un niveau rapproché des exploitants.

Au niveau national, il s'agit d'utiliser d'une façon intensive les moyens audio-visuels et autres moyens d'information, en vue de sensibiliser le plus grand nombre d'agriculteurs dans le plus court laps de temps aux nouvelles techniques préconisées. Cette mission incombe aux Services Administratifs.

Au niveau des exploitants, la stratégie à appliquer, à savoir une vulgarisation rapprochée, permettra un contact permanent avec les agriculteurs, ce qui est susceptible d'assurer leur promotion sur le plan technique. Cette action met à contribution à la fois les Services régionaux de vulgarisation et les agents relevant des projets spécifiques.

Pour assurer la coordination des diverses interventions dans le domaine de la vulgarisation, il est prévu de renforcer les structures existantes et particulièrement à l'échelle centrale. Cette structure centrale aura comme attributions principales :

- La définition de la politique de vulgarisation à l'échelle nationale.
- L'élaboration des programmes annuels d'intervention intéressant aussi bien la vulgarisation de masse que la vulgarisation individuelle y compris celle effectuée dans le cadre de projets spécifiques et des organismes spécialisés.
- La supervision de l'ensemble des actions de vulgarisation à tous les niveaux retenus dans le cadre des programmes établis.

L'investissement prévu à cet effet est estimé à 16 Millions de dinars se répartissant comme suit :

Arboriculture	5365	M.D.
Grandes cultures	3115	"
Cultures Maraichères	3175	"
Elevage	4312	"

- l'évaluation de l'impact de la vulgarisation sur le développement économique et social du monde rural (diversification et améliorations des rendements des cultures).

B₂ - Vieillissement de la population agricole :
Politique de motivation des jeunes pour
l'Agriculture :

Le recensement démographique de 1966 a fait ressortir que l'âge moyen de la population active agricole est de 45 ans alors que celui de la population active non agricole est seulement de 36 ans ; par ailleurs, 30.000 exploitants agricoles ont dépassé l'âge de 60 ans. Il convient donc d'assurer leur relève dans de bonnes conditions ; la formation professionnelle des jeunes ruraux et leur fixation à la terre moyennant l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes sont des moyens susceptibles de favoriser cette relève.

L'amélioration des conditions de vie des agriculteurs est prévue dans le cadre de la politique de développement rural adoptée par le Gouvernement. A cet égard, on peut citer le projet d'alimentation en eau des zones rurales, dont le démarrage est prévu pour 1973, le projet de développement rural intégré de la zone de Sedjenane, le projet de développement rural intégré de la Tunisie Centrale, le projet d'amélioration des conditions de vie des populations forestières intéressées, la construction de 5.000 logements forestiers pour la quadriennale 1973-76.....

Par ailleurs, la relève des agriculteurs âgés sera favorisée grâce aux mesures suivantes :

- sensibiliser à la technique agricole les enfants du milieu rural dès l'école primaire;
- rendre les programmes d'enseignement agricole plus proche de la pratique, en fonction de la modernisation et de la diversification de l'agriculture;
- assurer aux jeunes des emplois stables et rémunérateurs dans le cadre, d'une part de la diversification et de l'intensification culturale, et d'autre part de l'attribution de lots de terres domaniales.

Enfin, le secteur étatique peut constituer provisoirement un secteur d'absorption des cadres techniques issus des Instituts et Etablissements d'Enseignement Agricole et par suite, un facteur d'incitation et de motivation pour les carrières agricoles.

B₃- Morcellement de la propriété rurale - Politique d'aménagement foncier et d'assainissement des Terres Domaniales:

Le morcellement excessif de la propriété rurale ainsi que les incertitudes dans le régime foncier constituent dans une certaine mesure des obstacles à l'introduction des méthodes culturales modernes.

L'Etat est donc appelé à intervenir dans ce domaine en favorisant le remembrement des petites propriétés (exonération des droits de mutation) et en prenant les mesures nécessaires à l'apurement foncier.

A cet égard, notre politique consiste à faciliter aux agriculteurs démunis de titres de propriété, l'obtention de certificats garantissant leurs droits et leur permettant de bénéficier des mesures d'encouragement à l'agriculture. Cette action se caractérise notamment par l'accélération des opérations du cadastre obligatoire où la priorité devra être donnée aux zones de mise en valeur et aux périmètres irrigués et par l'assouplissement de la procédure de délivrance du certificat possessoire. Des mesures se rapportant à l'encouragement à la kogharsa et à l'institution de bail de longue durée sont envisagées, permettant le développement de l'initiative privée et la préservation du patrimoine foncier national.

Par ailleurs, les terres collectives dont la superficie dépasse 2.100.000 ha, sont en cours d'apurement ; la procédure d'attribution de ces terres sera simplifiée et accélérée. Elle portera sur un million d'ha de terres plantées ou à vocation arboricole et de périmètres irrigués. Au cours de la quadriennie 1973-76, il sera procédé au lotissement d'une tranche de 300.000 ha à laquelle s'ajoutera une autre tranche de 600.000 ha.

Les Terres ex-habous qui couvrent une superficie de 700.000 ha environ ont été apurées à concurrence de 470.000 ha ; le reste sera liquidé au cours de la quadriennie 1973-76 dans le cadre d'une législation en cours d'étude ; cette législation prévoit la radiation de l'enzel sur les terres agricoles et la reconnaissance au débiteur - enneliste de la pleine propriété de l'immeuble objet de l'enzel ; elle prévoit également la liquidation dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus des rentes annuelles de Kirdar grevant les propriétés agricoles.

En ce qui concerne les périmètres publics irrigués et équipés qui couvrent environ 45.000 hectares, une réforme agraire est envisagée ; des indemnités qui ont été estimées à 1.200.000 D pour la quadriennie, seront accordées aux propriétaires qui opteront pour la cession de leurs terres à l'Etat ou aux autres agriculteurs de façon à permettre l'allègement de la densité des ayants-droit sur ces périmètres et l'obtention de lots économiques viables.

Le calendrier relatif à la réforme se présente comme suit : 12.000 ha en 1973, le reste devant s'échelonner sur 1974 et 1975.

Quant aux terres domaniales (816.000 ha), leur affectation devra se faire dans le cadre des textes en vigueur et notamment la loi n° 70-25 du 19 Mai 1970 et le décret n° 70-199 du 9 Juin 1970. Les solutions à apporter au problème des terres domaniales sont étudiées par une Commission Interministérielle, qui soumet au Conseil des Ministres des conclusions au niveau de chaque gouvernement. Les terres qui seront conservées par l'Etat serviront, dans le cadre des attributions dévolues à ce dernier :

- de support aux actions de recherche, d'expérimentation, d'enseignement et de formation des cadres agricoles, ou aux actions d'échange avec des ayants-droit dans les périmètres de mise en valeur hydro-agricole;
- de secteur témoin pour la production agricole dans les diverses zones écologiques et pour les principales spéculations agricoles du pays;
- de support aux actions de vulgarisation et de démonstration à l'échelle de l'Entreprise;
- de pôles sectoriels de développement et le cas échéant, de régulateurs de production.

Il a été entrepris un premier travail de classification sommaire du patrimoine domanial (816.000 ha) dont voici les grands chapitres :

1 - Secteur Public.

- Agro-Combinate	119.419 ha
- Fermes Pilotes	15.385 ha
- Terres affectées aux services et établissements publics ou collectivités publiques	22.927 ha
	157.731 ha

2 - Secteur Coopératif.

- U C P consolidées	227.001 ha
- Coopératives de polyculture et mise en valeur	50.970 ha
	277.971 ha

3 - Terres à céder aux particuliers.

- Sous forme intégrée non lotissable	90.747 ha
- après lotissement	110.897 ha
- petites parcelles dispersées	100.000 ha
	301.644 ha

4 - Etablissements étagés ou parcellaires
(location) 10.857 ha

5 - Régularisation d'anciennes attributions
et propriétés en cours d'aménagement 68.000

Total = 816.003 ha

En outre, une Commission spéciale a été chargée d'examiner le patrimoine domanial de chaque gouvernorat en vue de se pencher sur l'option à prendre pour chaque terre domaniale. Cette Commission a déjà terminé ses travaux pour les gouvernorats de Souss, Béja, Le Kef, Bizerte, Sfax, Tunis Sud et Kasserine. Par ailleurs, il est à remarquer que la procédure de cession des terres domaniales telle que définie par la législation déjà citée a été appliquée dans l'ensemble des gouvernorats. Les attributions ont porté jusqu'à ce jour ⁽¹⁾ sur 64.710 hectares auxquels s'ajoutent 137.237 oliviers et 2.543 arbres fruitiers (au Sahel). (2)

B₄ - Amélioration de la politique d'aide et d'encouragement

1) - Politique d'investissements :

Durant la dernière décennie, les investissements dont le montant s'est élevé à 278 MD, ont été caractérisés par les éléments suivants :

- forte part réservée aux investissements productifs à long terme (6 %); dans ce cadre, il faut noter la part importante des investissements hydrauliques (25%), forêts et CES (25%), plantations (15%) et la faible part des investissements dans les secteurs de la pêche (2%) et de l'élevage (4%).

(1) Octobre 1973.

(2) Il est prévu que les opérations de cession de terres aux particuliers seront achevées vers la fin de l'année 1975.

- importance des investissements réalisés sur crédits budgétaires (53%) et faiblesse de ceux effectués sur crédits bancaires (8%) ;
- importance des investissements réalisés par l'Administration et les Organismes publics (71%).

Au cours du IV^e Plan, la réorientation des investissements aura lieu sur la base des principes ci-après :

- priorité donnée aux investissements directement productifs ; leur part passera de 36% pendant la décennie à 58% ; dans ce cadre, des efforts importants sont prévus en faveur des secteurs considérés comme prioritaires (pêche : 7% contre 2% - élevage : 19% contre 4%). Par contre, les investissements dans le secteur des Forêts et CES diminueront de 25% à 10%, la part de l'hydraulique se maintenant autour de 25% ;
- réduction de la part de l'Administration et des entreprises publiques dans la réalisation des investissements, (54% contre 71%) et accroissement de la part des entreprises privées, qui passera de 29% à 46% ;
- baisse de la part du Budget de l'Etat et de l'Aide étrangère dans le financement des investissements (56% contre 72%) et augmentation de la part des crédits bancaires (29% contre 8%).

Enfin, le montant des investissements au cours de la prochaine quadriennie atteindra 160 MD environ, soit en moyenne 40 MD par an contre 28 MD durant la décennie.

2) - Politique de crédit :

a/ - Crédit à moyen et long termes (PCSDA)

Les textes d'encouragements à l'Agriculture ont apporté une amélioration certaine dans ce domaine ; il n'en demeure pas moins cependant que la portée de ces textes reste très limitée pour les raisons suivantes :

- non accessibilité de la majorité des petits exploitants au système du crédit pour des motifs de garantie foncière ;
- lenteur de la procédure d'octroi des crédits ;
- insuffisance de l'encadrement et de l'animation à l'échelle des exploitations.

D'une façon générale, le problème ne se pose pas, en cette matière, en termes de disponibilité de fonds mais en termes d'utilisation et de mobilisation de ces fonds.

Dans ce cadre, des mesures ont été préconisées en vue d'alléger la procédure d'octroi des crédits ; ces mesures consistent à :

- faciliter l'obtention des certificats possessoires par les petits exploitants ;
- décentraliser l'octroi des crédits, ce qui implique une action dans ce sens de la part de la S.N.T. ; il s'agit d'instituer dans chaque gouvernement une commission régionale de crédit habilitée à statuer sur les demandes de crédit, dans la limite d'un plafond fixé par spéculation et par région.
- accroître la densité de l'encadrement de façon à se rapprocher du petit agriculteur.

Par ailleurs il est prévu d'élargir la composition du comité du crédit pour y inclure les représentants d'autres départements, organismes et organisations nationales et renforcer son rôle par :

- la fixation de programmes d'investissement éligibles au crédit
- l'examen des demandes de crédit d'une certaine importance
- le contrôle des activités des commissions régionales et l'examen des demandes de recours des agriculteurs.

L'ensemble de ces mesures permettra une meilleure consécration des crédits, étant précisé que le montant des crédits POSDA prévus à titre préliminaire pour la quadriennie se situe entre 36,9 MD et 46,9 MD.

IV - Crédit à court terme :

Dans ce domaine, le problème se pose pour les petits exploitants qui constituent 90 % des agriculteurs pour une superficie agricole utile de 3 millions d'hectares ; il s'agit de définir des conditions plus souples pour l'octroi de ces crédits et de permettre aux intéressés d'y accéder. Dans ce cadre, il est envisagé d'instituer un système de crédit supervisé fondé sur les éléments ci-après :

- encadrement et vulgarisation rapprochés de l'exploitant : il s'agit d'aller jusqu'à l'agriculteur, de l'assister dans la formulation de sa demande et dans l'utilisation rationnelle du crédit obtenu, ce qui est de nature à garantir le remboursement de celui-ci.

- octroi du crédit essentiellement sous forme d'intrants, à des conditions plus favorables que celles en vigueur actuellement ;
- organisation du système d'approvisionnement en intrants et d'écoulement de la production, mobilisant les possibilités des Offices et autres organismes, y compris les entreprises commerciales privées agréées à cet effet.
- allègement des circuits d'octroi des crédits et décentralisation des décisions d'octroi, étant signalé que le montant des crédits à court terme prévus pour l'année 1976 oscille autour de 12 MD.

Les organismes chargés d'assurer la distribution des crédits seront, outre la BMT et les Caisse Mutuelles, les organismes de mise en valeur sur les périmètres irrigués, les cellules de rayonnement pour le Nord (céréaliculture), les Offices spécialisés (ONH - CC-CEP-OTD etc..) et Coopératives Centrales (COCEMO - COCERIE etc...).

Par ailleurs, la formule des contrats de culture associant les producteurs et les transformateurs est de nature à faciliter l'octroi de crédits en nature et leur remboursement par le biais de l'écoulement des produits finis.

Parallèlement sera étudié et mis en place un système tendant à dissocier la gestion des crédits y compris le recouvrement, de la supervision technique des producteurs.

3/ - Politique des prix, fiscalité et subvention :

Il est nécessaire que cette politique prenne en considération l'objectif d'augmenter le revenu à l'échelle de l'exploitation sans pour autant augmenter les prix au niveau de la consommation.

Au niveau de l'exploitant, on peut se demander s'il serait opportun d'envisager une hausse des prix à la production ; par contre, il serait extrêmement intéressant de poursuivre la politique visant à diminuer les prix des intrants utilisés par l'Agriculture grâce à un allègement des charges fiscales et dans le cadre d'une meilleure organisation du système. Une telle politique permettra une utilisation accrue des intrants, ce qui se traduira par une amélioration des rendements et vraisemblablement par une diminution des prix. En tout état de cause, il convient de procéder à une étude économique des coûts de production préalablement à tout changement dans les prix des produits agricoles.

Enfin, pour les produits dont les prix sont fixés par voie réglementaire ou autre, il serait opportun que cette fixation ait lieu avant le début des campagnes, afin de mieux orienter la production.

Sur le plan de la fiscalité, les mesures d'allègement prises en 1970 en faveur de certains intrants devraient être soit renforcées soit étendues à d'autres produits après avoir examiné les différents aspects de ce problème par les Départements intéressés. Il est à rappeler que les aménagements fiscaux intervenus jusqu'ici ont intéressé l'impôt frappant les principaux produits agricoles ainsi que les droits de douane et la taxe à la production applicables à certains moyens de production importés.

Par ailleurs, des études seront entreprises en vue d'analyser les incidences d'une politique fiscale adaptée aux nécessités de développement agricole, dans le cadre d'une utilisation optimale des ressources naturelles.

Enfin, indépendamment des subventions prévues par les textes d'encouragement en matière d'investissements agricoles, il convient d'instituer un système de subvention en faveur de l'eau utilisée pour l'irrigation.

En effet le prix de l'eau devrait en principe couvrir au minimum les frais d'exploitation et de maintenance du réseau ; sur cette base, le prix serait insupportable pour les exploitants du fait du niveau actuel de la productivité. Aussi, est-il nécessaire d'envisager une formule de subvention tenant compte de l'amélioration progressive du rendement des exploitations. Le même problème se pose évidemment pour les périmètres anciens qui, souffrant d'un déficit hydraulique important, sont à sauvegarder en vue de leur redémarrage.

Pour les casais, plus particulièrement, cette politique de subvention permettra, en outre, de faciliter la solution des droits d'eau qu'il est nécessaire de supprimer progressivement et par extinction, dans le cadre d'une réforme du Code des Eaux en cours de préparation.

D'une façon générale, il serait également opportun de prévoir des subventions adéquates aux collectivités locales pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages réalisés sur fonds publics (points d'eau publics, ouvrages d'assainissement agricole et d'épandage, ouvrages d'assainissement urbain et de lutte contre la pollution etc...). Ces subventions trouvent leur place dans le cadre des programmes de développement régional.

4/ - Approvisionnement et écoulement des produits :

En ce qui concerne l'approvisionnement, une organisation satisfaisante des campagnes devrait prévoir les disponibilités nécessaires pour les divers moyens de production ainsi qu'un système rapprochant le plus possible les centres de distribution des exploitations; ceci est valable notamment pour les semences, produits de traitements et engrais. Pour les engrais produits localement, on devra tenir compte, à l'occasion de la programmation des exportations, des besoins réels du pays, y compris la constitution d'un stock de sécurité. Par ailleurs, des facilités de paiement devront être envisagées en faveur des distributeurs d'intrants pour leur permettre d'acheter ces produits hors saison et de les livrer au moment opportun.

Les besoins du secteur agricole en matière d'intrant et d'équipement pour la quadriennie s'établissent comme suit :

Tracteurs : 4.860

Moissonneuses batteuses... 1.780

Besoins en semences céréalières

Unité : 1000 Gg.

	1973	1974	1975	1976
Nord :				
Blé dur	34	56	75	100
Blé tendre	526	464	425	380
Orge	112	128	116	141
Centre et Sud				
Toutes céréales	250	250	250	250
Total :	922	898	866	874

besoins en semences pour les cultures maraîchères

en milliers de plants

	1973	1974	1975	1976
Tomates en saison	129.600	132.700	135.600	138.400
Tomates hors saison	34.800	35.900	37.100	38.300
Plants	431.000	432.900	434.800	437.600
Artichaut	25.150	28.950	33.500	39.800
Pomme de terre de saison (1)	10.310	10.460	10.500	10.590
Pomme de terre hors saison (1)	4.230	4.410	4.520	4.680
Cucurbitacées de saison (1)	36,4	36,5	36,6	36,8
Cucurbitacées hors saison (1)	1,4	1,5	1,6	1,7

(1) les quantités sont exprimées en tonnes

besoins en plants pour l'arboriculture; principalement pour les espèces suivantes

en milliers de plants

	1973	1974	1975	1976
Oliviers huile	337	337	337	337
" de table	40	80	120	160
Amandiers	1.620	1.080	720	180
Vignes de cuve	1.250	2.000	2.500	3.250
Vignes de table	233	466	699	932

en matière d'engrais et de produits vétérinaires les tableaux ci-après indiquent les besoins du secteur pour la quadriennale.

Besoins en engrais :

Le tableau ci-après indique les besoins en produits fertilisants.

- 23 -

Unité : la tonne

	1 9 7 3			1 9 7 4			1 9 7 5			1 9 7 6		
	N	P	K	N	P	Z	N	P	K	N	P	K
	33,5%	45%et16%	50%	33,5%	45%et16%	50%	33,5%	45%et16%	50%	33,5%	45%et16%	50%
Grandes cultures et cultures industrielles	40.000	35.000	300	63.000	42.000	400	73.000	62.000	500	85.000	73.000	600
Cultures maraichères	8.800	8.800	2.900	11.800	11.800	3.900	14.700	14.700	4.900	17.700	17.700	5.900
Arboriculture	27.500	4.400	7.150	30.000	4.800	7.800	32.500	5.200	8.450	35.000	5.600	9.100
Stock de Sécurité	10.000	-	-	10.000	-	-	10.000	-	-	10.000	-	-
TOTAL DES BESOINS	86.300	48.200	10.350	114.800	58.600	12.100	130.200	81.900	13.850	147.700	96.300	15.600

Besoins en carburant

Unité : l/hl

	Essence	Gas Oil	Pétrole
1973	50.000	1.000	40.000
1974	40.000	847.000	30.000
1975	40.000	931.700	30.000
1976	40.000	1.024.800	30.000

Les mesures qui ont déjà été prises en vue de simplifier les procédures intéressant certains intrants importés (engrais - désherbants - pièces de rechange pour matériel agricole etc...) devront être renforcées.

En ce qui concerne l'écoulement des produits, les structures existant à l'heure actuelle paraissent suffisamment efficaces pour certains d'entre-eux (céréales - huile d'olive - vin, agrumes) ; par contre, pour certains autres produits, il est prévu une organisation permettant d'assurer de meilleures conditions d'écoulement (légumes - viandes). Cependant, pour l'ensemble des produits agricoles se pose un problème de capacité et d'organisation des moyens de transport. La solution de ce problème pourrait être trouvée dans le cadre d'une liaison permanente entre les différents départements et organismes intéressés (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Economie Nationale, CEN, TUNIS AIR etc...).

C/ - Conditions tenant aux particularités desRégions : Politique de DéveloppementRégional - :

Il est important de rappeler que les objectifs de croissance du secteur agricole devront concourir à la promotion du monde rural ; cette promotion ne saurait être accomplie en dehors d'une connaissance précise des particularités régionales. Il en découle la nécessité de mettre en place une politique de développement intégré au niveau de la région permettant d'une part, une meilleure adaptation des actions aux besoins de la région et d'autre part, une plus grande rapidité dans la réalisation de celles-ci.

Cette politique va se concrétiser par la mise en place d'une série de programmes de développement rural visant à améliorer les conditions de vie des agriculteurs et à encourager la création de petites entreprises industrielles dans les secteurs connexes à l'Agriculture. Elle implique une décentralisation au niveau de la prise de certaines décisions et de l'exécution des programmes et projets.

Cette décentralisation nécessitera le renforcement des services régionaux et locaux par la mise à leur disposition d'agents compétents et ayant une longue expérience du terrain et des hommes ; ceci leur permettra de jouer le rôle d'animateurs - conseillers et les mettra en mesure de veiller à l'exécution des programmes et d'en contrôler l'avancement.

Le projet de réorganisation du Ministère de l'Agriculture tient compte de ces éléments et prévoit la désignation à la tête des services régionaux d'un fonctionnaire de grade élevé qui sera l'intermédiaire entre le département et les autorités régionales.

X

X X

2/ - Rôle des Offices et Organismes para-étatiques :

En plus des actions mentionnées dans les paragraphes ci-dessus, l'Etat intervient dans la promotion du secteur agricole par l'intermédiaire des Offices et autres organismes para-étatiques.

En principe, ces organismes n'interviennent pas directement dans la production ; leur rôle consiste essentiellement à soutenir l'effort de l'Etat en matière de vulgarisation, de crédit et de subvention et à contribuer à l'organisation de l'approvisionnement et de l'écoulement. Ils se subdivisent en 2 catégories : Organismes Publics et Organismes à caractère interprofessionnel.

a) - Les Organismes publics comprenant :

L'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerdah (O.V.M.), l'Office de l'Elevage et des Pâturages (O.E.P.), l'Office des Céréales, l'Office des Terres Domaniales (O.T.D), l'Office National des Pêches, (O.N.P) et la Société Nationale de Protection des Végétaux (SONAPROV).

b) - Les Offices à caractère interprofessionnel sont : l'Office National de l'huile (O.N.H) et l'Office du Vin.

4) - En ce qui concerne les Offices publics, ils devront poursuivre leur action dans le cadre des principes énoncés ci-dessus et dans celui des missions particulières qui pourraient leur être confiées par l'Etat.

C'est ainsi que l'O.V.M. achèvera l'équipement des périmètres irrigués existants et en cours de réalisation. Son rôle consistera à l'avenir dans :

- 1) - l'encadrement, la fourniture de services de vulgarisation et de crédit et l'organisation de l'approvisionnement et de l'écoulement ;
- 2) - la maintenance du réseau hydraulique. Il a d'ailleurs procédé à la création ^{d'autres} Offices de mise en valeur hydro-agricoles tels que l'Office de Mise en valeur du Nebhana et l'Office de Lakhsès. Ces Offices décentralisés sont appelés à assurer l'encadrement rapproché des exploitants, la réalisation des opérations de crédit supervisé et la mise en place de structures d'approvisionnement et d'écoulement avec la participation active des exploitants eux-mêmes.

De son côté, l'Office de l'Elevage et des Pâturages jouera un rôle important dans l'assistance aux éleveurs, notamment dans les domaines de l'amélioration des conditions de l'élevage (contrôle de performance, inoculation artificielle etc...), de la production fourragère, de l'aviculture et de la production bovine et ovine notamment.

Par ailleurs, l'Office des Céréales, en plus de son rôle dans la commercialisation, la transformation et la conservation des produits céréaliers, prendra une part de plus en plus importante dans la vulgarisation et l'aide aux céréaliculteurs. Il devra également accroître ses efforts pour encadrer les petits exploitants et pour faire adopter par les agriculteurs, d'une manière plus intensive, les variétés de blés à haut rendement dans le cadre du projet "céréales".

En ce qui concerne l'O.T.D., la loi n° 73-26 du 7 mai 1973 a précisé comme suit ses nouvelles attributions essentielles :

- a) - gestion et mise en valeur des terres domaniales qui lui ont été affectées jusqu'à leur apurement définitif et leur aliénation dans le cadre de la loi n° 70/25 du 19 mai 1970 ;
- b) - constitution de centres de rayonnement et de diffusion du progrès technique dans l'agriculture par ses agro-combinats et ses fermes pilotes ;
- c) - tutelle technique, administrative et financière des Unités Coopératives de Production Agricole et des Coopératives de Polyculture et de Mise en Valeur. Cette mission lui a été déjà confiée par le Gouvernement afin de veiller à la bonne gestion de ces coopératives. Elles sont actuellement implantées sur des terres domaniales sans toutefois intervenir directement dans cette gestion.

Quant à l'Office National des Pêches, son rôle consistera, dans le cadre de son statut organique, à aider l'Administration dans son effort de vulgarisation ; il jouera également le rôle de pionnier par l'exploitation des zones délaissées par les armateurs privés. Il assurera enfin les services qui font défaut dans certains centres de pêche (fournitures du matériel de pêche, réparation mécaniques etc...)

D'autre part, la SCMAPROV sera appelée à renforcer son action dans le domaine de la lutte contre les parasites des cultures, y compris le désherbage. Pour lui permettre de jouer son rôle d'une manière efficace, une attention particulière sera apportée à l'amélioration de sa situation financière et de son équipement.

B/ - Les Offices à caractère interprofessionnel comprennent l'Office National de l'Huile et l'Office du Vin, comme déjà indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne l'ONH, il convient de souligner le rôle primordial joué par cet organisme notamment dans le domaine de la normalisation et de la normalisation du marché de l'huile d'olive ; il est essentiel que cette action soit poursuivie au cours de la prochaine quadriennie. Cependant, la représentation des professionnels au sein du Conseil d'Administration de l'O.N.H. a été récemment augmentée de façon à associer davantage ces derniers à la politique du développement de l'oléiculture.

De son côté, l'Office du Vin sera renforcé ce qui lui permettra de superviser les opérations de reconversion du vignoble et d'assurer la promotion des exportations de produits vinicoles ; à cet égard, une politique dynamique de recherche de débouchés devra être entreprise par l'Office du Vin, mettant en œuvre une action de publicité et d'amélioration du conditionnement.

3/ - Rôle de la profession :

Ce rôle est capital dans la réalisation des objectifs du Plan. Il implique de la part des intéressés une meilleure prise de conscience de leur devoir en tant qu'agents de production concourant au développement du secteur ; de ce fait, les professionnels du secteur doivent, dans la plus large mesure, assurer leur propre organisation tant au niveau national qu'au niveau des exploitations, encouragés en cela par les pouvoirs publics. Cette auto-organisation est aussi de nature à rendre plus efficaces les actions d'incitation de l'État.

- Au niveau national :

Dans le cadre de l'organisation professionnelle, un certain nombre d'organismes sont déjà en place. Il s'agit du GIAF dans le domaine des agrumes et autres fruits, du G.O.V.P.F. dans le domaine de l'expérimentation et de la production de plants fruitiers ainsi que de divers organismes à caractère coopératif.

En ce qui concerne le GIAF, son intervention tant sur le plan de la vulgarisation que sur celui de l'entretien des plantations et de la commercialisation, est de nature à favoriser le développement du secteur des agrumes ; à ce titre, l'organisme intéressé bénéficie de l'aide financière de l'État et de l'encouragement de l'Administration. Cette action sera poursuivie et renforcée au cours du IV^e Plan.

Le G.O.V.P.F. n'a pas fait preuve d'activité au cours des dernières années ; néanmoins, il sera appelé à jouer, conjointement avec l'Office du Vin, un rôle important dans la reconversion du vignoble, notamment grâce à la fourniture de plants. Parallèlement, il soutiendra l'action du GIAF par la fourniture de plants fruitiers.

Par ailleurs, de nombreuses coopératives centrales ont été créées dans différents secteurs : Coopérative Centrale de Blé - Coopérative Centrale des Semences - Coopérative Centrale Oléicole - Coopérative Centrale de Motoculture - Coopérative Centrale "Nabhana" etc... Ces organismes assurent à l'heure actuelle, une part importante dans l'approvisionnement en intrants de leurs adhérents ainsi que dans l'écoulement des produits des intéressés.

D'autre part, des projets de lois, en cours de préparation, prévoient la création pour les secteurs des légumes et des dattes, de groupements similaires au GIAF.

De même, certaines sociétés telles que la STIL, Ellouhoum etc... à caractère essentiellement privé, sont appelées à s'intégrer davantage dans l'action menée par l'Etat dans le cadre du plan de développement agricole pour la promotion des différents secteurs de production. En ce qui concerne plus particulièrement la société Ellouhoum, il peut être envisagé sa transformation en organisme interprofessionnel du type groupement.

Enfin, l'Union Nationale des Agriculteurs (UNA), qui groupe l'ensemble des producteurs agricoles du pays, a un rôle très important à jouer dans l'organisation de la profession et l'animation des agriculteurs et notamment, auprès de la grande masse des petits et moyens exploitants. Ces actions doivent se traduire par la création de coopératives de services et autres formes de groupements susceptibles de favoriser l'essor de l'agriculture.

- Au niveau des exploitations :

Le problème de la réforme des structures au niveau des exploitations est souvent évoqué du fait de l'exiguïté de la majorité des propriétés agricoles. En effet, 90 % des exploitations sont de petites et moyennes entreprises. Cette situation crée des difficultés notamment sur le plan de l'obtention des crédits, non pas simplement parce que les titres de propriété font souvent défaut, mais également à cause des charges financières qu'entraînent les prêts. Les intéressés sont donc actuellement privés des moyens nécessaires à l'intensification de leur production. Il s'agit de lever ces difficultés et de permettre à l'agriculteur à la fois d'obtenir des moyens de production au moindre coût et d'écouler ses produits dans les meilleures conditions; pour aboutir à ces objectifs, les agriculteurs seront donc amenés à s'organiser dans le cadre de coopératives de services ou de groupements d'autre nature.

Ce système, qui a déjà fait ses preuves, est de nature à permettre aux producteurs de réduire davantage leurs frais généraux grâce aux ristournes aux quelles ils pourraient éventuellement prétendre.

Pour encourager un tel mouvement, l'Etat s'appuiera sur les organismes professionnels (UMA, Groupements etc...) et agira indirectement par certaines actions telles que des détaxations diverses, des subventions, des primes à l'exportation etc...

Cette approche, qui a pour base un mouvement volontaire de la part des intéressés, semble la mieux adaptée actuellement à nos conditions humaines.

Il existe une deuxième forme de coopérative ; c'est celle de l'Unité Coopérative de Production. Les UCP, qui sont au nombre de 245 dans le Nord du Pays, couvrent une superficie de 200.000 ha environ. Cette forme de coopératives est à consolider car elle a l'avantage d'éviter le démantèlement des exploitations et permet ainsi de sauvegarder la production et les potentialités naturelles.

L'Etat est donc appelé à poursuivre son effort d'encadrement de ces coopératives pour les faire parvenir au stade d'autosuffisance sur le plan de la gestion.

En conclusion, le rôle de l'Etat dans le Développement de l'Agriculture continue à être important, compte tenu des spécificités du secteur. Il implique une politique de mobilisation de ressources naturelles et humaines et de lutte contre la dégradation du patrimoine national, nécessitant la prise en charge par l'Etat du financement des projets correspondants, s'agissant d'actions d'utilité publique.

Par ailleurs, l'intensification de la production et l'amélioration de la productivité des agriculteurs exigent la mise en oeuvre d'une politique efficiente en matière de formation de cadres, de recherche, de vulgarisation et d'aménagement foncier.

En outre, des aménagements au système actuel du Crédit, de la fiscalité et des prix sont envisagés.

Sur le plan social, le vieillissement de la population agricole et les mauvaises conditions de vie du monde rural appellent des solutions visant à intéresser les jeunes au travail de la terre et à améliorer parallèlement l'environnement économique et social.

Cette politique sera soutenue par une organisation adéquate du secteur, notant à contribution un système efficient d'approvisionnement et d'écoulement des produits agricoles. Dans ce cadre, la profession est appelée à jouer un rôle de choix, complété par l'action des organismes étatiques ou para-étatiques.

CHAPITRE II

—

LA production agricole

—

CAPITRE II : LA PRODUCTION AGRICOLE

1°/ EVOLUTION DE LA PRODUCTION

1.1. - AU NIVEAU GLOBAL :

1.1.1. - La valeur de la production :

La valeur brute du secteur agricole en 1976 évoluera autour de 190,1 MD. Le taux d'accroissement annuel escompté sera de 3,0 % en prenant comme année de base 1972. Par contre la moyenne quadriennale décroîtra au taux moyen de 2,1 % par rapport à cette même année qui est considérée comme année exceptionnelle, essentiellement en matière d'olives et de céréales.

A part la production céréalière, qui restera sensiblement égale à celle de 1972 et la production oléicole, qui diminuera au taux annuel moyen de 8,40 % par rapport à cette même année, les autres Sous-Secteurs augmenteront au cours de la quadriennie, à des taux variables suivant les produits. Le tableau ci-après résume l'évolution du secteur au niveau global et au niveau des Sous-Secteurs.

Evolution de la valeur brute du secteur agricole aux prix constants de 1966

Unité : 10⁶ Dinars

Année	1972	1976	Taux d'accroissement annuel
Sous-Secteur			
<u>Grandes cultures</u>	(44,8)	(44,2)	(- 0,5)
Céréaliiculture	42,3	41,5	- 0,50
Autres	2,5	2,7	+ 1,95
<u>Arboriculture</u>	(53,7)	(50,0)	(- 1,30)
Olives	31,5	22,8	- 8,40
Autres fruits	22,2	27,2	+ 5,20
<u>Cultures maraîchères</u>	(21,7)	(29,3)	(+ 7,70)
<u>Elevage</u>	(40,5)	(56,4)	(+ 8,62)
Viande bovine et ovine	20,8	27,9	+ 7,62
Volaille	5,9	9,2	+11,75
Oeufs	3,7	5,2	+ 8,87
Autres produits	10,1	14,1	+ 8,70
<u>Pêche</u>	(4,7)	(6,2)	(+ 7,15)
<u>Forêt</u>	(3,2)	(4,0)	(+ 5,75)
TOTAL	168,6	190,1	3,05

1.1.2. - La structure de la production :

Le tableau ci-dessous reflète la structure de la production de l'année terminale du plan 1973-76, comparée à celle de la moyenne décennale et à l'année 1972.

	Moyenne décennale 1962-71		1972		1976	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Grandes cultures	23,1	20,0	44,6	26,6	44,2	23,2
Cultures maraichères	16,3	14,2	21,7	12,9	29,3	15,4
Arboriculture	29,2	25,4	53,7	31,9	50,0	26,3
Élevage	39,5	34,3	40,5	24,0	56,4	29,7
Pêche	4,7	4,1	4,7	2,8	6,2	3,3
Forêt	2,3	2,0	3,2	1,8	4,0	2,1
TOTAL :	115,1	100,0	168,8	100,0	190,1	100

De l'examen de ce tableau il ressort notamment les éléments ci-après :

- Les grandes cultures représenteront dans la production une part de 23,2 % au terme de la quadriennie contre 20,0 % moyenne décennale et 26,7 % pour l'année 1972 qui a enregistré une production record en céréales.
- Les cultures maraichères avec une part de 15,4 % en 1976 se maintiendront sensiblement au niveau de la moyenne décennale 1962-71 après avoir représenté 12,9 % en 1972.
- La même observation est valable pour l'arboriculture, les taux étant respectivement de 26,3% en 1976, 25,4 % moyenne décennale et 31,9 % en 1972 étant signalé que cette dernière année a enregistré une production exceptionnelle en matière d'olives.
- L'Élevage enregistrera un progrès marqué par rapport à 1972 en effet sa part dans la production passera de 24,0% en 1972 à 29,7% en 1976.

1.1.3. - Bilan ressources-emplois :

L'utilisation de la production agricole escomptée au terme de la quadriennie est résumée dans les tableaux ressources-emplois ci-après. De ces tableaux ; il ressort que, malgré l'effort envisagé dans les sous-secteurs de l'élevage et de la céréaliculture, le pays restera tributaire de l'importation dans ces deux domaines ; en effet, au terme de la quadriennie, le déficit à couvrir sera de 10800T pour la viande et 198.900T pour le lait et les produits laitiers. Quant aux céréales, le déficit s'élèvera à 190.500 T toutes céréales réparties comme suit : 21.400 T pour le blé dur, 71.700 T pour le blé tendre et 65.400 T pour l'orge.

Table: # 1

Unit# : 1A - tonno

	Ressources		Total	Demande internationale (résidents)	Demande Touristique	Excédent à exporter	Alimentation animale	Services
	Production	Importation						
Blé dur	577.600	27.400	605.000	546.000	-	-	-	59.000
Blé tendre	346.000	97.700	443.700	420.500	-	-	-	23.200
O r s e	214.000	65.400	79.400	98.000	-	-	160.000	21.400
Légumineuses	34.000	-	34.000	25.000	-	3.000	3.000	3.000
Tomates	268.000	-	268.000	161.900	600	105.500	-	-
Plumets	124.000	-	124.000	118.000	100	5.900	-	-
Artichauts	25.000	-	25.000	12.000	-	13.000	-	-
Futiles pois	13.000	-	18.000	17.500	-	500	-	-
Haricot	2.350	-	2.350	900	-	1.450	-	-
Pomme de terre	125.000	10.200	135.200	110.800	1.200	10.000	-	13.200
Asperges	540	-	540	140	-	400	-	-
Liaisons et pastèques	152.000	-	152.000	143.500	500	8.000	-	-
Fraises	640	-	640	350	-	290	-	-
Autres légumes	302.200	-	302.200	295.100	800	6.300	-	-

Resources - Emplois
(Année 1976)

Tableau n° 2

Unité : la tonne

	Resources		Total	Demande interne (résideurs)		Demande touristique	Excédent à exporter	Alimentation animale	Sourcements
	Production	Importation							
Agrumes	140.000	-	140.000	55.700	1.000	44.200	-	-	-
Raisins de table	27.000	-	27.000	25.600	-	400	-	-	-
Amandes	30.000	-	30.000	20.000	-	10.000	-	-	-
Abricots	25.000	-	25.000	17.000	100	7.900	-	-	-
Pêches	15.600	-	15.600	8.400	-	7.200	-	-	-
Prunes	8.800	-	8.800	7.100	-	1.700	-	-	-
Pommes et poires	11.900	2.000	13.900	13.900	-	-	-	-	-
Dattes	50.000	-	50.000	44.500	-	5.500	-	-	-
Olives de table	8.000	-	8.000	7.100	-	900	-	-	-
Autres fruits	41.000	4.400	45.400	37.500	900	7.000	-	-	-
Huile	130.000	48.000	178.000	79.700	-	90.000	-	-	8.3000
Vins (hls)	690.000	-	690.000	250.000	-	000	-	-	-

(1) Il s'agit des stocks

Tableau n° 3

Ressources-Emplois
(année 1976)

	Ressources		Total	Demande Intérieure (résidents)	Demande touris- tique	Excédent à exporter	Alimen- tation animale	Semences
	Production	Importation						
Vieilles et volailles	51.000	10.600	61.600	90.000	2.600	-	-	-
Lait et produits laitiers	213.700	190.900	404.600	411.600	1.000	-	-	-
Oeufs	17.000	4.400	21.400	21.000	400	-	-	-
Poissons	54.000	-	54.000	47.500	6.500	1.500	-	-

1.2. - AU NIVEAU DES SOUS SECTEURS

1.2.1. - Grandes cultures :

L'évolution de la superficie et de la production céréalière par année, région et variété est présentée dans les tableaux I et II. Quant à l'évolution de la valeur de la production des grandes cultures, elle est consignée dans le tableau III ci-après.

TABIEAU I :

Répartition de la superficie céréalière
par région et par variété

Unité : 1000 ha

Année du Plan	1973	1974	1975	1976
Région et variété				
Nord	(860)	(860)	(860)	(860)
Blé dur	560	530	500	460
Blé tendre	160	180	190	200
Orge	140	160	170	180
Centre-Sud	(500)	(500)	(500)	(500)
Blé dur	220	220	220	220
Blé tendre	80	80	80	80
Orge	200	200	200	200
Total	(1.360)	(1.360)	(1.360)	(1.360)
Blé dur	780	740	720	700
Blé tendre	240	260	270	280
Orge	340	360	370	380

TABIEAU II :

Répartition de la production céréalière
par région et par variété

Unité : 1000 qx.

Année du Plan	1973	1974	1975	1976
Région et variété				
Nord				
blé dur	4.167	4.605	4.907	5.171
blé tendre	2.091	2.542	2.938	3.360
orge	937	1.162	1.443	1.743
Centre-Sud				
blé dur	605	605	605	605
blé tendre	100	100	100	100
orge	398	398	397	397
Total				
blé dur	4.772	5.210	5.512	5.776
blé tendre	2.191	2.642	3.038	3.460
Orge	1.335	1.560	1.840	2.140
Total Général :	8.296	9.412	10.390	11.376

Valeur de la Production du Secteur Granden Cultureux
(aux prix constants 1956)

Q : en T - V : 1.000 D.

Tableau III

Année	Prix constant de 1956 D/T.	1972			1973			1974			1975			1976		
Cultures		Q	V		Q	V		Q	V		Q	V		Q	V	
CÉRÉALES																
Blé dur	42,0	652.000	27.384	477.200	20.042	21.882	551.200	23.150	577.600	24.259						
Blé tendre	34,5	262.000	9.039	219.100	7.559	9.115	303.000	10.481	346.000	11.937						
Orge	25,0	236.000	5.900	133.300	3.333	3.900	104.000	4.600	214.000	5.350						
Sous-total 1		1.150.000	42.323	829.600	30.934	34.097	1.039.000	38.231	1.137.600	41.546						
LEGUMINEUSES																
Fèves et féveroles	42,0	23.000	966	22.000	904	924	22.000	924	22.000	924						
Pois et pois-chiches	60,0	15.000	900	11.600	696	696	11.600	696	11.600	696						
Sous-total 2		38.000	1.866	33.600	1.600	1.620	33.600	1.620	33.600	1.620						
CULTURES INDUSTRIELLES																
Betterave à sucre	6,5	30.900	201	50.000	325	390	70.000	455	60.000	520						
Tabac	115,0	2.796	433	2.770	429	462	3.190	494	3.400	527						
Sous-total 2		-	634	-	754	852	-	949	-	1.047						
TOTAL GENERAL		-	44.823	-	33.308	37.969	-	40.800	-	44.213						

1.2.2. - Arboriculture :

Les tableaux ci-après décrivent l'évolution des superficies et de la production entre 1972 et 1976.

Superficie (en ha)

E s p è c e s	Situation 1972	nouvelles plantations 1973-1975			Arrachage sans res- placement	Situation 1976
		Nord	Centre et Sud			
Oliviers à huile	1.242.000	7.000	2.000	9.000	6.000	1.245.000
Oliviers de table	5.400	1.000	-	1.000	-	6.400
Agrumes	13.900	300	1.200	1.500	1.000	14.400
Vignes de cuve	29.500	3.600	-	3.600	4.000	29.100
Vignes de table	3.000	1.000	-	1.000	-	4.000
Amandiers	190.000	2.000	23.000 ⁽¹⁾	30.000 ⁽¹⁾	-	200.000
Abricotiers	18.000	1.000	200	1.200	3.000	16.200
Pêchers	6.200	700	-	700	-	6.900
Pruniers	2.200	500	-	500	-	2.700
Pommiers - poiriers	4.100	800	200	1.000	-	5.100
Dattiers	10.500	-	1.000	1.000	-	11.500
Pistachiers	2.055	400	2.000	3.200	-	5.255
Grenadiers	3.000	1.500	500	2.000	-	5.000
Figuiera	16.000	500	500	1.000	-	17.000
Cognassiers	270	500	-	500	-	770
Néfliers	200	500	-	500	-	700
Cerisiers	50	100	-	100	-	150
TOTAL (2) :	1.546.375	21.400	36.400	57.800	14.000	1.570.175

(1) - dont 20.000 ha de vieux amandiers à remplacer

(2) - cette situation représente la superficie brute occupée par l'arboriculture ; en fait la superficie nette est inférieure à la superficie brute, compte tenu de l'association des espèces arboricoles entre elles.

Évolution de la production
fruitière

	Prix	1972	1976	Taux d'accroissement annuel
	1966	Production Valeur (MD)	Production Valeur (MD)	
	D/t.	(Tonnes)	(Tonnes)	
Olives à huile	35	900.000	31.500	650.000 22.750 - 8,4
Olives de table	66	6.500	423	8.000 523 5,4
Agrumes	37	120.000	4.400	140.000 4.160 4,0
Raisins de cuve	21	143.000	3.003	100.000 2.100 - 9,7
Raisins de table	59	27.000	1.593	27.000 1.593
Amandes	207	18.000	3.726	30.000 6.210 12,4
Abricots	67	20.000	1.340	25.000 1.675 10,6
Pêches	140	8.100	1.134	15.500 2.154 17,8
Prunes	82	6.000	432	8.800 722 16,3
Pommes et poires	153	9.300	1.423	11.900 1.821 5,3
Dattes	59	42.000	2.478	50.000 2.950 4,5
Grenades	42	15.000	630	15.000 630 5,6
Divers	63	24.000	1.525	25.000 1.630 1,9
TOTAL	X	X	53.673	X 49.981 - 1,8

1.2.3. - Cultures maraîchères :

Les superficies des cultures maraîchères ont évolué d'une manière sensible au cours de la décennie écoulée passant de 34.000 ha en 1961 à 63.500 ha en 1972.

Ces superficies seront portées à 73.000 ha au terme de la quadriennie soit un accroissement global de 15 % par rapport à 1972.

Par ailleurs la production globale est passée de 370.000 T en 1961 à 745.000 T en 1972 correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 6,6 %. Cette production atteindra 1.018.000 T en 1976 au taux annuel moyen de 8,1 %

Le tableau ci-après présente l'évolution des superficies, des rendements et des productions par espèce au cours du IV^e plan.

CULTURES MARAICHIERES

Evolution des superficies, des productions en quantité et en valeur et des rendements (1972 - 1976)

131

	Superficie (ha)		Production (t)		Rendement (t/ha)		Valeur sur prix de 1966 (1.000 D).					
	1972	1976	1972	1976	1972	1976	1972	1976				
			taux d'oc- cupation ar- boricole en %	taux d'oc- cupation ar- boricole en %	taux d'oc- cupation ar- boricole en %	taux d'oc- cupation ar- boricole en %	taux d'oc- cupation ar- boricole en %	taux d'oc- cupation ar- boricole en %				
Tomates	11.320	12.810	3,1	10.000	260.000	10,5	15,9	30,9	17,1	3.420	5.092	10,6
Pommes de terre	9.400	10.100	2,7	197.000	125.000	4,0	11,7	12,3	1,3	3.424	4.000	4,0
Melons et pastèques	12.320	12.320	1,0	107.000	122.000	9,2	8,7	11,9	8,2	3.424	4.064	9,2
Pignons	10.510	11.740	2,8	37.000	124.000	5,5	8,7	10,6	6,3	3.219	4.230	5,3
Olives	5.000	6.610	3,1	36.000	70.000	8,8	9,5	10,6	5,7	1.600	2.240	8,8
Artichauts	2.120	3.920	16,9	12.000	25.000	16,7	6,0	6,3	1,3	410	600	16,2
Petits pois	3.250	3.820	14,5	10.000	18.000	-	5,5	4,6	- 4,6	816	846	-
Autres légumes	8.950	10.530	5,3	104.300	236.000	6,4	20,6	21,5	1,1	5.342	6.844	6,4
TOTAL :	63.500	73.000	3,7	735.000	1.016.000	6,1	11,7	13,9	4,4	21.389	29.274	7,7

1.2.4. - Elevage :

Au prix constant de 1966 la valeur de la production animale évoluera de 40,5 Millions de Dinars en 1972 à 56,4 Millions en 1976 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,6 %.

Le tableau ci-après résume cette évolution :

Evolution de la production en quantité et en valeur (prix constants de 1966)

Q : Tonnes

T : 1000 Dinars

Prix D/T/			1972		1976	
			Q	T	Q	T
<u>Viande</u> - Bovine	230		30.400	6.992	42.200	9.706
(poids vif) Ovine	330		41.800	13.794	55.000	18.150
- Caprine	240		8.350	2.004	40.400	2.701
- Porcine	250		350	91	350	91
- Equine	130		1.650	215	1.650	215
- Caneline	175		2.400	420	2.400	420
- Volaille	350		16.800	5.880	25.400	9.200
<u>S/TOTAL VIANDES APPROX.</u>			(102.000)	(20.500)	(150.000)	(40.526)
Viande et abats			52.400		81.800	
<u>Lait</u> - Bovin	40		107.000	4.280	110.000	6.800
- Ovins	45		16.100	725	21.600	970
- Caprin	35		15.000	525	20.600	720
<u>S/TOTAL LAIT APPROX.</u>			(138.000)	(5.500)	(212.000)	(8.500)
<u>Ovins</u>			(12.000)	(3.700)	(17.000)	(5.174)
<u>Laines et peils</u>	340		(5.230)	(1.800)	(6.500)	(2.200)
<u>TOTAL ANIMAL</u>				40.500		56.400

1.2.5. - Pêche :

La production du secteur de la pêche passera de 35.000 T environ en 1972 à 54.000 T en 1976 ; la production annuelle moyenne pour la quadriennale se situe aux environs de 45.000 Tonnes.

Le tableau ci-après résume l'évolution probable de la production pour les différentes catégories de pêche, en quantité et en valeur :

	Moyenne 1969-1971	1972	1973	1976
QUANTITES EN TONNES :				
Pêche au chalut	6.561	9.500	10.400	16.000
Pêche au feu	9.118	10.500	12.000	20.000
Pêche côtière	8.558	11.700	12.200	15.000
Pêche aux crustacés	511	600	600	650
Pêche au thon	786	1.000	1.100	1.100
Pêche lagunaire	940	1.000	1.100	1.250
Autres espèces	277	400	400	inclassés dans les autres caté- gories de pêche
TOTAL :	25.753	34.100	37.800	54.000
VALEUR EN H.D. 1966 :				
Pêche au chalut	0,8	1,1	1,2	1,8
Pêche au feu	0,4	0,5	0,6	0,9
Pêche côtière	1,5	2,1	2,2	2,7
Pêche aux crustacés	0,3	0,3	0,3	0,3
Pêche au thon	0,2	0,2	0,2	0,2
Pêche lagunaire	0,2	0,2	0,2	0,3
TOTAL :	3,4	4,7	5,0	6,2

Des éléments de ce tableau, il ressort que la production en quantité évoluera au taux annuel moyen de 18,5 % par rapport à la moyenne 1969-71 et de 11,1 % par rapport à 1972.

En valeur, ces taux sont respectivement de 15,7 % et 7,1 %.

1.2.6. - Perte :

Les tableaux ci-après reflète l'évolution de la production forestière en quantité et en valeur en cours de la quadriennale.

1 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION PORTUAIRE EN QUANTITE
AU COURS DE LA QUARANTEME.

12

PRODUIT	UNITE	QUANTITES PRODUITES			
		1973	1974	1975	1976
- Bois d'œuvre et d'industrie	m ³	30.000	45.000	65.000	90.000
- Bois des forêts productives					
- Bois de feu	m ³	570.000	575.000	525.000	595.000
- Liège récolté normalement	t	8.400	8.400	8.400	8.400
- Liège de remanège	t	3.200	3.200	3.200	3.200
- A.T.F.	t	75.000	75.000	75.000	75.000
- Production fourragère	1000 US.	157.000	156.000	159.000	162.000
- Produits secondaires					
- Nourin	t	62.500	65.000	67.500	70.000
- Souche de bryère	t	700	700	700	700
- Palnier nain	t	350	350	350	350
- Production cynégétique	t	355	360	365	370
- Production agricole	t	0	16	25	35

2. - EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN VALEUR AU QUÉBEC
DE LA CONSTRUCTION AUX PRIX COURANTS DE 1976

PRODUIT	Unité	Valeur unitaire	VALEUR DE LA PRODUCTION			
			1973	1974	1975	1976
- Bois d'œuvre et d'industrie	m ³	10 ⁰ ,000	240,000	360,000	520,000	720,000
- Bois de feu	m ³	1 ⁰ ,500	655,000	662,000	677,000	652,000
- Laine vierge laineuse	kg	33 ⁰ ,000	277,300	277,300	277,300	277,300
- Laine de rendement	kg	6 ⁰ ,000	19,200	19,200	19,200	19,200
- Laine de rendement	kg	5 ⁰ ,000	375,000	375,000	375,000	375,000
- Laine de rendement	1000 UF	10 ⁰ ,000	1,224,000	1,240,000	1,272,000	1,296,000
- Production fourragère						
- Produits associés						
- Laitier	l	2 ⁰ ,000	125,000	130,000	135,000	140,000
- Laitier de lait	l	40 ⁰ ,000	29,000	20,000	20,000	20,000
- Laitier de lait	l	7 ⁰ ,500	2,625	2,625	2,625	2,625
- Production cynégétique						
- Production cynégétique						
- Production cynégétique	500 ⁰ ,000	177,500	177,500	180,000	182,500	185,000
- Production cynégétique	800 ⁰ ,000	6,400	6,400	12,800	20,000	25,000
			3,329,925	3,495,325	3,709,025	3,963,525

2^e MOYENS A METTRE EN OEUVRE

12:

Les documents de base ont défini la politique à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs, assignés à chaque sous-secteur, à savoir :

a/ - Les Grandes cultures :

En ce qui concerne la céréaliculture, l'accent a été mis sur :

- l'utilisation accrue des variétés à haut rendement pour le blé tendre et le blé dur ;
- l'exécution du désherbage au moment opportun (300.000 ha au terme de la quadriennale) ;
- l'intensification de l'utilisation des engrais et de la mécanisation.

Il est par ailleurs prévu une action de crédit supervisée sur les petites exploitations du Nord (60.000 ha).

b/ - L'Arboriculture :

L'accent sera mis durant le plan sur :

- l'entretien des jeunes plantations et l'extension des superficies notamment pour l'olivier et l'amandier ;
- le développement de l'utilisation des fumures minérales ;
- l'intensification des campagnes de vulgarisation et de démonstration sur le terrain ;
- l'augmentation des moyens à mettre à la disposition de la recherche ;
- l'utilisation d'une manière optimale des possibilités en eau essentiellement pour les agrumes ;

- l'interdiction des cultures abusives, particulièrement pour les agrumes et les jeunes plantations ;
- la production et la fourniture de plants sains ;
- la mise en oeuvre du programme de reconversion du vignoble et la promulgation de la législation à cet effet ;
- l'encouragement du système de la "Ti'garua".

Il est prévu par ailleurs les actions suivantes :

- actions de plantations concernant notamment les agrumes à Bethane, les plantations du projet PAM 402, les palmiers dattiers du projet STIL HIRD et des privés.
- actions d'entretien et de sauvegarde touchant surtout les plantations du nord et du centre-sud du projet PAM 402, la sauvegarde des orangers et des agrumes du Cap-Ren;
- actions d'assistance technique : il s'agit notamment :
 - du développement des zones à vocation oléicole (PAO-SIDA) de la vulgarisation dans les zones agricoles (CIAF) de la promotion du secteur de l'arboriculture fruitière (CIAF);
 - de la promotion de la culture du pistachier et de l'amandier ;
 - de la supervision du projet PAM.

c/ - Les cultures maraichères :

Le développement de ce sous secteur implique la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions dont les principales sont les suivantes :

- l'ajustement des tenures foncières par l'accélération de l'application de la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués.
- l'intensification des cultures par une meilleure connaissance des méthodes d'irrigation (formation d'irrigants) et une utilisation accrue des intrants.
- l'amélioration des plants et semences sur le plan qualitatif et quantitatif.
- la meilleure organisation de l'approvisionnement et de l'évacuation grâce à une meilleure information des agriculteurs concernant les prix et les débouchés et la mise en place de structures efficaces de stockage, de conditionnement et de transformation.

Il est prévu d'autre part des crédits FAO notamment pour l'équipement des producteurs situés dans les zones susceptibles de bénéficier du crédit supervisé. Ce crédit permettra de couvrir une partie des charges hors-saison d'œuvre en plus des charges pour les productions hors-saisons. Cette opération sera encadrée par des ingénieurs, des adjoints et agents techniques afin d'assurer la supervision des crédits qui seront essentiellement distribués en nature.

d/ - L'élevage :

L'accroissement rapide de la demande des produits de l'élevage joint à une diminution des productions animales met en évidence la nécessité de développer rapidement ce secteur. A cet effet, les mesures suivantes seront adoptées :

. Augmentation des ressources fourragères grâce :

- d'une part, à l'exploitation des potentialités existant dans les régions du Nord-Ouest (Bodjengo, Bafra etc....), les régions céréalières du Nord, les périmètres irrigués, et à l'aménagement des parcours du Centre et du Sud.

- et d'autre part, un développement et à l'amélioration de la production d'aliments du bétail.

- . Augmentation des effectifs du bétail
- . Amélioration génétique du cheptel par le renforcement des actions d'insémination artificielle, le contrôle des performances et par la mise à la disposition des éleveurs de reproducteurs de race.

Les actions sus-visées, même poursuivies avec énergie, ne donneront de résultats qu'à moyen ou long terme. A court terme, une contribution rapide au développement du secteur pourra être obtenue grâce aux actions suivantes :

- . Engraissement du bétail
- . Développement de l'élevage avicole
- . Développement du petit élevage.

Des programmes de crédits, de vulgarisation, d'organisation du secteur, associé à un système énergétique de défense sanitaire et de contrôle des abattoirs sont de nature à favoriser le développement de l'élevage.

Ces mesures s'inscrivent dans des actions visant à augmenter la production fourragère, à améliorer les conditions de l'élevage, à développer la vulgarisation et enfin intensifier la production animale.

a/ - FAIRFA :

Dans ce domaine il sera possible d'atteindre en 1976 l'objectif de production de 54.000 T environ contre 39.000 T en 1972. Ce résultat sera obtenu moyennant les actions ci-après :

- réhabilitation de l'infrastructure portuaire existante ; l'objectif immédiat est de rendre opérationnelles la plupart des infrastructures existantes moyennant des aménagements complémentaires (chantiers de réparations mécaniques, installations frigorifiques, travaux de drainage, électrification ou utilisation d'eau, etc...). Ces aménagements intéressent les ports de FAIRFA, EL MARI, MELIBEL, GORRA, KADEI/ GABE et KOKI-SOU.
- construction de nouvelles infrastructures portuaires : il s'agit de compléter le démarrage des projets de KADEI, SPAS et de MELIBEL et d'appuyer un programme d'aménagement de digues-écrans pour la pêche artisanale dans une quinzaine de localités.

- extension de la capacité de production des chantiers navals et institution d'un encouragement particulier pour le développement de ce secteur.
- développement, modernisation et meilleure répartition de la flottille.
A ce dernier point de vue, la répartition tiendra compte du degré d'utilisation actuelle de certains ports (Tabarka, Mélibia et Bizerte qui sont sous-employés - Sfax : Saturé). Elle tiendra compte également des potentialités des différentes zones de pêche, des aménagements projetés dans les ports et des cadres disponibles.

Une politique d'incitation, dans le cadre d'une réglementation spéciale du secteur (code des patentes, alignement de la fiscalité en matière de pêche sur celle concernant l'agriculture) s'ajoutant aux mesures d'encouragement à la pêche (IUCZP) est envisagée. Elle sera de nature à favoriser une meilleure répartition de la flottille et par voie de conséquence, une meilleure exploitation des ressources de la mer.

Dans le cadre de cette politique, une place particulière sera donnée à la pêche au feu et au chalutage sans négliger pour autant la pêche côtière.

- formation de cadres, étant signalé que les besoins du secteur sont loin d'être satisfaits ; en effet, les besoins supplémentaires pour la période 1975-1976 sont estimés pour la profession à 4.000 unités (3.000 marins-pêcheurs et 1.000 cadres et techniciens spécialisés) et pour l'Administration à 100 unités.

- . Intensification de la Vulgarisation par l'Administration ;
- . Renforcement de l'Administration de la Pêche et Refonte de la Législation.

1/ - Forêts :

Les principales actions qui domineront la politique forestière au cours de la prochaine quadriennie comprennent notamment :

- la création de plantations forestières dans le milieu rural en vue de satisfaire les besoins de la population.
- l'aménagement intégré des besoins vergers pour assurer la protection des barrages, des infrastructures et des terres agricoles.

- L'aménagement des forêts productives et la création de nouveau boisement ;
- La promotion rurale par le regroupement des usagers dans des villages forestiers ;

Pour mener à bien les actions prévues, il est nécessaire :

- de réviser deux lois ; la première loi concerne le code forestier ; il s'agit de résoudre principalement les problèmes résultants de l'occupation illicite de terrains domaniaux forestiers. La deuxième loi est relative à la gestion des terres collectives en vue de permettre soit le classement des rappes alfatières collectives dans le domaine de l'Etat soit de soustraire ces rappes aux dispositions prévues par la loi ;
- de régulariser un Code Rural afin de donner à l'Administration un cadre juridique lui permettant d'intervenir dans les terres privées pour effectuer des travaux d'utilité publique en matière de protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne. Il s'agit en fait de regrouper et de compléter les textes juridiques existant dans ce domaine.
- de créer trois organismes de gestion, à savoir :
 - . une régie de l'exploitation forestière en vue de régulariser les approvisionnements en bois et de rationaliser l'exploitation des forêts.
 - . Un fonds pour la protection de la faune cynégétique et l'amélioration de la chasse, afin de développer ce secteur.
 - . Un office de l'Alfa en vue de l'approvisionnement régulier de l'industrie de cellulose et de l'exploitation rationnelle des rappes alfatières.

3- LE SECTEUR AGRICOLE.A) - Présentation de l'évolution :

Au niveau global, la population active agricole, calculée sur les tendances du passé atteindrait, en 1976, l'effectif de 614.000 personnes contre 655.000 personnes en 1972, soit une diminution globale de 6,3 % ; cependant l'effectif des salariés agricoles atteindrait en 1976 24.004 personnes contre 196.435 personnes en 1972.

B) - Bilan offre et demande d'emploi :a. L'offre.

Le volume global de l'emploi procuré par les sous-secteurs de la production s'élèvera à 126.000.000 de journées de travail au terme de la quadriennie contre 112.000.000 de journées de travail offertes en 1972. Cela représente un accroissement de 14.000.000 de journées, correspondant à 11 % par rapport à 1972. Le tableau ci-après résume l'évolution de l'emploi par sous-secteur au cours de la quadriennie.

Unité : 1000 J.

	1972	1973	1974	1975	1976
GRANDES CULTURES.....	25.000	19.200	18.500	18.700	18.400
ARTICULTURE.....	50.000	51.500	51.500	51.600	51.900
CULTURES MARAÎCHÈRES.....	12.200	12.500	13.200	13.600	13.900
ELEVAGE.....	15.600	20.000	20.000	20.000	20.000
PECHERIE.....	2.200	2.900	3.600	3.400	5.000
FORÊTS.....	7.000	8.300	8.400	8.500	8.600
	112.000	122.500	123.600	124.700	125.800

b. La demande :

L'effectif total de la population active agricole qui s'élèvera en 1976 à 614.000 personnes, (395.000 hommes et 221.000 femmes) nécessitera un nombre théorique de 137.000.000 de journées de travail, calculé comme suit : $(280 \times 395.000 \text{ hommes}) + (120 \times 221.000 \text{ femmes})$.

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

30473

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

2

a. La détermination du sous-emploi :

Si toute la population active agricole participe aux travaux agricoles, on constaterait au terme de 1976 un équilibre relatif au niveau national, entre l'offre et demande d'emploi. En fait, cette situation ne reflète pas la réalité puisque la population active agricole est constituée, en plus des salariés agricoles, d'aides familiaux et d'exploitants ; or, ces deux dernières catégories, dans les régions à vocation agricole, ne participent dans la majorité des cas que d'une manière occasionnelle aux travaux agricoles de base, qui demeurent du ressort des salariés agricoles.

D'autre part, cet équilibre global est rompu au niveau régional (déficit dans les régions côtières, excédent dans les gouvernorats du Centre).

Cette situation constatée en 1972 risque de s'accentuer au cours de la quinquennie si aucune action n'est entreprise pour endiguer le départ massif des gens de la campagne vers les villes et à l'étranger, notamment par un transfert inter-régional de la main d'œuvre agricole.

C) - La politique du secteur :

a. Une meilleure connaissance du secteur :

L'imprécision des sources d'information dans ce domaine nécessite d'une part la mise en place d'un réseau d'inventaire régionalisé de la population active agricole et d'autre part l'étude du niveau de revenus et notamment des salaires agricoles comparés à ceux des autres secteurs.

b. Meilleure occupation des salariés agricoles :

La diversification et l'intensification culturale sont de nature à atténuer le phénomène saisonnier et d'améliorer le taux d'occupation des salariés.

c. Fixation des jeunes au Sol :

Cette action peut être réalisée par la formation pratique des jeunes ruraux par la révision des programmes actuellement enseignés et la réadaptation de ceux-ci aux besoins du développement. Cette formation sera soutenue par l'attribution des lots domaniaux aux jeunes formés d'une part et par le recrutement assuré, de ces derniers par les agriculteurs d'autre part :

Enfin une amélioration des conditions de travail et de vie de cette population tendrait à l'attacher progressivement à la terre.

CHAPITRE III

L'hydraulique

- L'hydraulique agricole
- L'hydraulique urbaine

CHAPITRE III

L'HYDRAULIQUE

Section I l'Hydraulique Agricole

Cette rubrique comprend:

- 1er partie : Les études dans le domaine de l'hydraulique
- 2e partie : les périmètres irrigués
- 3e partie : l'assainissement agricole et l'épandage des eaux de crue

1e Partie : LES ETUDES DANS LE DOMAINE DE L'HYDRAULIQUE

Lors de la dernière décennie, il a été investi dans le domaine des études hydrauliques générales et particulières, donc compte non tenu des projets d'exécution proprement dit, un montant de 11,227 MD

Cela présente une moyenne de 1,000 MD par an et dimensionne à sa juste valeur l'effort important qui a été consenti

Il y a lieu de souligner toutefois qu'une partie importante de cet investissement ^{soit} 5,000 MD a été utilisée pour l'exécution de forages de reconnaissance qui, dans les cas favorables ont été transformés en forages d'exploitation, utilisables dans le cadre des projets de mise en valeur hydro-agricole ou d'alimentation en eau potable.

Toutefois, il est à constater que les études dont il s'agit, exécutées avec une certaine urgence, n'ont pu être toujours reliées entre elles et insérées dans un cadre de développement régional d'ensemble.

C'est pour cela qu'il a été décidé d'étudier pour les régions naturelles, bassins hydrographiques ou nappes souterraines des plans directeurs permettant une mobilisation maximum de nos ressources et leur utilisation optimale.

C'est dans cet ordre d'idée que sont actuellement en cours les études de plans directeurs du NORD, DU CENTRE et DU SUD et qu'il est envisagé de démarrer celles relatives à l'extrême nord et au Cap-Bon central qui ont des dimensions plus modestes.

Ainsi donc notre politique dans ce domaine doit tendre principalement et d'une manière prioritaire à :

- connaître avec précision le potentiel exploitable de nos ressources donc continuer à accorder une importance particulière aux études de bases, hydrologiques et hydrogéologiques.
- actualiser les études déjà faites, compte tenu de l'acquis complémentaire que nous avons obtenu durant les dernières années.
- Intégrer les études dans le cadre de Plans Directeurs.
- Exécuter les études d'avant - projets nécessaires pour rendre possible une décision éventuelle d'exécution s'appuyant sur des estimations précises des coûts et des effets économiques.
- Faire bénéficier nos réalisations des derniers développements de la technologie, notamment ceux qui permettent de réduire les coûts à l'exécution.

Il demeure entendu que les projets d'exécution ne sont entamés qu'une fois la décision d'exécution est prise et qu'en conséquence les coûts des études y afférentes sont incluses dans les estimations des réalisations elles-mêmes.

A- Les Etudes de Base : Sont insérées dans cette rubrique, les études hydrologiques (eau de ruissellement), les études hydrogéologiques (eau profonde) et la pédologie.

1°/ Les eaux de Surface

Il s'agit de connaître et de dimensionner le potentiel du pays dans ce domaine, et par conséquent d'étudier les caractéristiques d'écoulement de nos rivières, et la possibilité d'utiliser d'une manière permanente tout ou partie de leurs eaux.

Après de très nombreuses années d'observation, il a été accumulé un certain volume de connaissances et il est prévu, tout en continuant les observations, d'exploiter les données recueillies pour aboutir à des monographies utilisables à toutes possibilités d'exploitation.

.../...

Actuellement, seule la Monographie de la Medjardah est achevée et a permis de jeter les bases d'un plan directeur des eaux du Nord.

Il est envisagé dans les prochaines années d'achever les monographies du MILLANE, du JOURINE et de préciser les caractéristiques hydrologiques des oueds du Centre - Sud (ZEROU, MARGUILLIL, notamment).

De la même manière il est prévu de poursuivre et éventuellement d'achever les études relatives aux transports solides et à la salinité de ces oueds en vue de dimensionner d'éventuelles exploitations et d'entamer les études concernant certains bassins hydrographiques, pratiquement inconnus à ce jour.

Pour fixer les idées, signalons que l'ensemble de nos ressources possibles en eau de ruissellement sont actuellement estimées à 1.270.000.000 m³ réparties de la façon suivante en millions de m³

Medjardah (à Medjes).....	820,0.....	64,00 %
Milane	53,6.....	4,22
Jourine.....	103,0.....	8,11
Sedjenane.....	105,0.....	8,26
Tine.....	31,0.....	2,44
Ghezala(Bizerte).....	5,5.....	0,43
Doumis.....	5,0.....	0,39
Abid.....	6,6.....	0,52
El Bey.....	2,0.....	0,15
Zeroud (à Sidi Saad).....	77,5.....	6,10
Marguillil (Loureb).....	20,0.....	1,57
Leban.....	3,0.....	0,23
Bafech.....	20,0.....	1,57
El Hanna.....	2,0.....	0,15

Cela montre, que le Nord du pays renferme 87 % de nos ressources en eau de surface et que les oueds Zeroud et Marguillil ne représentant que 2% de ces ressources tout en causant le plus de dégâts, eu égard à l'irrégularité de leur régime.

.../...

2°/- Les eaux Profondes

Le tableau ci-après montre que les études faites sérieusement ont permis de dégager les données suivantes dans ce domaine.

	l/s	M ³ /an	l/s	M ³ /an	l/s	M ³ /an
Tunisie du Nord	10.650	318	5.920	177	3.605	108
" du centre	8.855	266	5.065	152	3.505	105
" du Sud	16.980	509	8.740	262	4.320	130
T o t a l :	36.486	1.093	9.725	592	11.430	343
Ressources	Dégagées		exploitées		Disponibles	

A ces ressources il convient d'ajouter celles procurées par les nappes phréatiques (superficielles) qui sont estimées à 200 M m³

Il y a lieu de constater que le degré de précision des études hydrogéologiques est fort variable; l'échelle de cette précision variant de la phase 1 (estimation sommaire) à la phase 4 (exploitation par modèle mathématique). La plupart de nos études sont à la phase 2 (phase intermédiaire)

Compte-tenu des implications directes des débits sur la production et des conséquences fâcheuses des écarts éventuels de ces débits, il est nécessaire de pousser :

- l'ensemble des études à la phase 3.
- les études relatives aux nappes exploitées intensément à la phase 4.

P our ce faire il est important d'exécuter des forages de reconnaissance qui peuvent se transformer en forages d'exploitation ainsi que des études géophysiques.

Les nappes à étudier ont été identifiées ; elles seront testées par 78 forages de reconnaissance.

Parallèlement, il est prévu d'exécuter 40 piézomètres en vue de surveiller les nappes déjà exploitées.

Le tableau de la page suivante présente les ressources hydrauliques et leurs emplois (eau de surface et eau profonde) à l'horizon 1976.

Le montant des investissements prévus au titre des études hydrogéologiques est estimé à 2.045.000 D correspondant respectivement à :

- projets en cours 895.000 D.
- programmes annuels 1.150.000 D.

3/ - Les ressources en sol :

Les études pédologiques de grande échelle existantes donnent pour la Tunisie.

Superficie totale du pays	16.000.000 ha
Bonnes aptitudes aux cultures	3.000.000 ha
- Annuelles	1.100.000 ha
- Arbustives	1.900.000 ha
Aptes à l'irrigation	450.000 ha se répartissant comme suit :
- Dans le Nord	160.000 ha
- Le Centre	300.000 ha
- Le Sud	30.000 ha

Quirque les études, qui couvrent l'ensemble du territoire, n'ont pas le même degré de précision, parce que faites à des échelles différentes, on peut affirmer, sauf pour le Sud que le sol n'est pas un facteur limitant de l'irrigation compte tenu de nos ressources mobilisables.

Le programme des prochaines années consistera à :

- 1 - Préciser les études faites à grandes échelles dans les zones où une irrigation est prévue (71.000 ha).
- 2 - Achèver la cartographie régionale (350.000 ha en 50.000 e).
- 3 - Contrôler l'évolution du sol sous irrigation dans les périmètres irrigués.
- 4 - Poursuivre les études d'hydroscopie et d'érodabilité.

RESSOURCES EN EAU : Kaptol en 1976

Usages	Eau Potable		Irrigation		TOTALS			Observations
	Recueil 1976	ES (1)	EP (1)	S(Ea) v(m3)	ES	EP	ES	
Communes								
UNIS (+ TUNIS SUJ)	69,9	64,1	5,8	136,873	140	40	202,1	45,8
RIZENE	13,4	-	13,4	8,153	-	40	-	53,4
NASSUL	10,5	5,5	5,0	130,661	161	108	21,5	113,0
ELJA	4,9	3,4	1,5	4,440	5	15	8,4	16,5
J. MOUHA	2,8	-	2,8	10,521	41	10	41	12,8
LE KEN	3,6	-	3,6	1,969	8	4	8	7,6
BEUSE	17,7	-	17,7	7,799	14	26	14	43,7
KABOUA	2,8	-	2,8	12,995	8	53	8	61,8
KASSERINE	2,4	-	2,4	7,171	10	26	10	35,9
SHAX	12,8	-	12,8	3,605	-	18	-	30,8
GABES	4,0	-	4,0	12,850	-	130	-	140,2
GAFSA	4,0	-	4,0	9,361	-	100	-	114,9
KADERINE	5,0	-	5,0	1,124	-	10	-	15,0
DIVERS POMPES QUES	-	-	-	450	2	-	2	-
LOIES D'EAU PUBLICS	-	-	-	-	-	-	-	20,0
TOTALS (m3)	153,8	73,0	80,8	128,513	244	506	517	711,4

Les "Industries" n'ont été individualisées que pour autant que la SOUSSE n'est pas chargée de leur alimentation en eau.

(1) ES : Eau de Surface
EP : Eau Potable.

Les ressources possibles dégagées par les études se présentent comme suit:

ES : 1.270.000.000 m3 - EP : 1.093.000.000 m3.

Les points (3) et (4) sont des activités permanentes, couvertes par le Budget de fonctionnement. Les points (1) et (2) sont des activités précédant des projets et sont à financer sur le budget d'équipement.

Le montant prévu pour les études pédologiques (1) et (2) est estimé à 161.000 D se répartissant en projets en cours (24.000 D) et programmes annuels (137.000 D)

Il est à noter, que pour les rubriques (1) et (2), il est nécessaire un crédit de l'ordre de 20.000 D/an sur le budget de fonctionnement de la Division Pédologique.

B/ Les études de Planification des eaux

Comme il a été mentionné ci-dessus, il est devenu nécessaire en regard au besoin grandissant en eau, à la multiplicité des ressources et des usages, de planifier à long terme la mobilisation et l'utilisation de notre potentiel hydraulique.

La mobilisation et l'utilisation dont il s'agit devront s'inspirer nécessairement des priorités suivantes, particulièrement quand il s'agit d'un transfert d'eau d'une région à une autre et encore plus, d'un bassin hydrographique à un autre.

- 1 - Couverture des besoins en eau potable du bassin d'origine (BO)
- 2 - Couverture des besoins en eau potable du bassin récepteur (BR)
- 3 - Couverture des besoins de sauvegarde BO
- 4 - Couverture des besoins de sauvegarde BR
- 5 - Création de périmètres irrigués dans le bassin qui rentabilise au mieux les investissements réalisés.

Il y a lieu de signaler que les études de planification ne font pas double emploi avec les études ponctuelles existantes mais en sont complémentaires et intégrantes dans un schéma économique élaboré.

Ainsi donc, et compte tenu des bassins hydrographiques ou des régions naturelles, il a été conçu l'étude de trois plans directeurs principaux pour le Nord, le Centre et le Sud et de deux plans secondaires pour l'extrême Nord et le Cap-Bon Central.

1/ - Plan Directeur du Sud

Une étude régionale, faite sous l'égide de l'UNESCO et qui concerne l'ensemble du Sahara septentrional (2.000.000 km²) a été menée et a conclu, pour ce qui est de la Tunisie du Sud et de l'extrême Sud, une possibilité d'augmentation notablement des ressources hydrauliques par pompage sur les forages existants et par création de nouveaux forages ; cette augmentation se présente comme suit :

- Hypothèse forte, à l'horizon 2.000 le débit sera de 24450 l/s
- Hypothèse faible, à l'horizon 2.000, le débit sera de 18770 l/s

Compte tenu de la simulation sur modèle, il est possible de prélever en supplément, durant les quatre prochaines années les débits suivants :

Jerid	1200 l/s	} Total 4320 l/s = 134 Mm ³ /an
Nefzaoua	1200 l/s	
Chott Fejoja	200 l/s	
Extrême Sud	240 l/s	
Jeffara	1480 l/s	

Il y a lieu toutefois de signaler qu'en regard à l'échelle de l'étude, et à l'imprécision normale qui en découle, il est prévu de passer d'urgence à un degré plus fin de précision qui doit aboutir à une implantation de forages permettant de connaître les paramètres hydrodynamiques nécessaires à toute étude de faisabilité.

Pour ce faire il est envisagé d'exécuter des sondages de reconnaissance et de tester les possibilités réelles des nappes dans le cadre de projets à identifier ; c'est l'objet de l'étude du "Plan Directeur des eaux du Sud" dont le démarrage est prévu en 1975. C'est dans ce cadre qu'entre l'étude de l'utilisation des ressources en eau de l'extrême sud dans les zones de parcours de OURA et DHAR, plus connu sous le nom de projet COUSSELIN et qui doit permettre une décision définitive dans ce domaine sur les deux plans des possibilités techniques et de faisabilité.

Les investissements prévus au titre de ce projet, en crédits de paiement, sont estimés à 255.000 D.

2/ - Plan Directeur du Centre.

La région concernée comprend les gouvernorats de Kasserine, de Kairouan, de Gafsa, (Gafsa Nord), de Sousse et de Sfax.

Plusieurs études ont été effectuées dans la région concernant notamment l'hydrogéologie et, dans une moindre mesure l'hydrologie ; toutefois ces études n'ont pas été intégrées ; cette intégration est nécessaire du fait d'une part de la multiplicité des ressources (guits de surface, puits profonds, oueds) de multiplicité d'autre part des emplois (eau potable et industrielle, eau d'irrigation intensive, épandage de crues) et surtout d'un autre côté de l'interaction des eaux de surface et des eaux profondes.

Ce plan directeur est évidemment dominé par l'hydrographie du Zeroud et de celle de Merguellil et de leurs bassins versants immenses qui occupent tout le centre du pays.

Actuellement une étude faite dans le cadre de l'assistance technique canadienne est en cours. Elle doit intégrer et synthétiser les études existantes et proposer les meilleurs schémas d'exploitation des ressources.

En dehors de cette étude générale, il y aura lieu d'approcher les solutions par des études plus fines ; notamment pour les sites de barrages, les aménagements de périmètres.

Ce projet nécessitera un investissement de 150.000 D. auxquels s'ajoutent 510.000 D au titre du projet d'assistance technique canadienne, actuellement en cours.

3/ - Plan Directeur de l'extrême Nord

Il s'agit d'une région où les potentialités sont importantes, par la présence d'oueds aménagables et de nappes souterraines riches.

Toutefois les études faites à ce jour n'ont pas porté sur toutes les affectations possibles des ressources qui sont estimées à 64 M3.

Il est envisagé d'entamer durant le prochain plan ces affectations et de préciser les études faites surtout sur le plan de la rentabilité économique.

Les investissements prévus sont estimés à 100.000 D.

4/ - Plan Directeur du Cap-Bon Central

De la même façon que précédemment, les ressources du Cap-Bon Central n'ont pu, à ce jour être étudiées, avec précision pour ce qui a trait à leur meilleure utilisation.

Il est donc envisagé d'étudier ou de préciser les études de faisabilité des barrages possibles sur l'oued ABID, l'oued EL OUIDIANE et l'oued ABIDA.

Le montant des investissements prévus est estimé à 35.000 D.

5/ - Plan Directeur des Eaux du Nord

a) Généralités

Il a été établi que les besoins du pays en eau pour l'horizon 1981 ne peuvent être couverts par les ressources actuellement mobilisées notamment dans le domaine des eaux de surface où la demande sera de 544 millions de m³ alors que les ressources actuellement mobilisées ne sont que de 380 millions de m³, les besoins agricoles étant supposés constants au niveau 1976.

Il s'avère, par conséquent, qu'une mobilisation complémentaire des eaux de surface est nécessaire, dans les plus proches délais.

L'étude du Plan Directeur des Eaux du Nord de la Tunisie qui englobe les bassins de l'oued de la Medjerda, du Hornag et du Cap-Jon a permis de faire le point des ressources disponibles ainsi que les possibilités de transfert de bassin à bassin.

La mobilisation des ressources disponibles pourra être réalisée par l'exécution des 3 barrages suivants :

- Sidi Salem sur la Medjerda
- Sedjanane sur le Sedjanane
- Djejjine sur le Djejjine

Le premier, de loin le plus important, pourrait une fois construit assurer pour les besoins de l'eau potable et de l'irrigation un volume annuel de 450 Mm³ compte tenu de toute l'eau mobilisée où à mobiliser pour les aménagements existants (Ben Kétir et Kasseb pour l'eau potable, Ben Hourtta et Lakdja ainsi que les pompages réalisés où à réaliser sur la Medjerda et le Mallégué en vue de l'irrigation des périmètres de la Haute Vallée de la Medjerda).

Les deux autres barrages pourraient mobiliser un volume annuel de 140 Mm³ qui viendrait s'ajouter au volume régularisé par le Barrage Sidi Salem.

En outre la qualité des eaux de ces deux derniers barrages au point de vue salure étant plus favorable, il a été prévu de les utiliser pour alimenter les eaux provenant du Sidi Salem.

Ainsi la construction de ces trois barrages permettra la régularisation d'un volume total de 590 Hm³.

La répartition de ce volume en tenant compte des besoins locaux de l'Ichkeul et de la Basse Vallée de la Medjerda ainsi que des besoins de l'eau potable pour les régions de l'Ichkeul de TUNIS jusqu'à l'horizon 2000 fait apparaître un excédent d'eau qu'on a prévu de dériver vers les bassins du Cap-Bon et du Mornag qui souffrent actuellement du manque d'eau par suite de l'épuisement des nappes superficielles et profondes.

Ces eaux excédentaires permettront de sauvegarder 8000 Ha d'agrumes et de créer 13.000 ha nouveaux au Cap-Bon et au Mornag.

b*) Description du Projet

On envisage dans ce projet la mobilisation maximum des ressources en eau par le barrage de Sidi Salem sur l'Oued Medjerda et les barrages Djoumine et Sedjenane dans la région de l'Ichkeul. La dérivation excédentaire vers le Mornag-Cap-Bon après satisfaction des besoins locaux de l'Ichkeul et de l'OHVVM, serait effectuée au moyen d'un complexe hydraulique de conduites de grands diamètres et canaux avec une série de 7 stations de pompage.

L'ensemble des ressources mobilisées permettrait de couvrir :

- les besoins en eau potable jusqu'à l'horizon 2000 des zones de Bizerte, Tunis, Hammamet et Kéboul.
- Les besoins d'irrigation nouvelle de l'Ichkeul (6000 ha) de l'OHVVM (12000 ha), de Testour - Medjer El Bab (3700 ha) du Mornag (3000 ha) et du Cap-Bon (10.000 ha) soit un total de 34.700 ha nouveaux auxquels il y a lieu d'ajouter les besoins de 8.000 ha de plantations agrumicoles à sauvegarder dans le Cap-Bon.

Le coût du projet est estimé à 105 Millions de Dinars (y compris les études) une première tranche de réalisation du plan directeur est donnée à titre indicatif. Les dépenses estimées pour les différents éléments de cette tranche sont les suivantes :

.../...

ESTIMATION DES DEPENSES DE LA 1ère TRANCHE (en millions de Dinars)

1- Barrage Sidi Salem

(déviation routes, voie ferrée
conduites etc....)

16 dont 0,5 études

2- Canal Medjerda - Cap-Bon

14 " 0,3 "

3- Faïsses irrigations

19 " 0,9 "

Total = 49 " 1,7 "

L'exécution de cette tranche s'étalerait sur neuf ans, avec les dépenses annuelles réparties de la manière suivante :

Années	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	Total
Dépenses totales	1,0	1,7	9,0	8,5	9,3	7,9	5,8	3,8	2,2	49,0
Dont études	1,0	-	0,4	0,3	-	-	-	-	-	1,7

a/ Stade de préparation

Le premier plan directeur hydro-agricole du Nord de la Tunisie a été établi par H.A.R. en Mai 1969 sur la base de l'analyse des données hydrologiques et agronomiques de la région. Il a été présenté à la BIRD qui a décidé alors de l'expertiser par un consultant. Le consultant choisi fut Italeconsult, celui-ci a remis en Juillet 1970 son rapport qui préconisait d'effectuer des études complémentaires pour améliorer la précision des données et pour justifier la chronologie d'exécution des ouvrages de ce projet. Ces études complémentaires nécessaires à la mise au point du plan final concernant :

- Le barrage de Sidi Salem
- La tolérance des Agrumes du Cap-Bon à la salure
- L'utilisation des eaux usées de Tunis
- Adoption du système U.S Bureau Of Reclamation pour classification pédologiques des sols pour le projet bancable de la 1ère tranche de travaux.

A la suite des conclusions du rapport Italeconsult et après discussion avec la BIRD il a été décidé de procéder par les services techniques de l'Administration à la réalisation des études complémentaires mentionnées ci-dessus, et ce avec l'aide d'Ingénieurs Conseils spécialisés.

.../...

Barrage Sidi Salem

Salure des eaux : Administrations - (CCB-ONAG-Paris)
Factibilité Technique
Administration - CCB

Résistance des agrumes à la salure : Administration

Utilisation des eaux usées : Administration

Classification pédologiques sols : Administration BIRD

Italconsult a été également retenu comme consultant principal pour la réalisation de la révision du Plan Directeur.

Les conclusions de ces études doivent lui permettre en effet de rechercher la solution optimale au Plan Directeur Final en dégagant une première tranche de réalisation. La BIRD a accepté d'assurer la supervision de ces études, leur financement étant à la charge du gouvernement Tunisien.

Le rapport d'Italconsult sera remis en Janvier-Février 1975 et devra comporter les principaux points suivants :

- Choix des investissements, moment, lieu et dimension des ouvrages à construire.
- Choix des cultures compte tenu des contraintes techniques économiques et sociales.
- Place du projet dans l'économie nationale.
- Définition d'un schéma d'exécution qui évite des contraintes juridiques hors de notre échelle.
- Définition dans la variante qui sera retenue de la première tranche de réalisation et du calendrier des études y afférentes pour aboutir à un projet bancable.

d/ Avantages et justifications

Le problème du choix optimal du mode d'amenée d'eau pour l'alimentation humaine et la justification économique du développement de l'irrigation seront analysés dans le rapport faisant la mise au point définitive du Plan Directeur. Le taux de rentabilité de ce plan, sa contribution à l'amélioration de la balance des paiements et le taux d'emploi procuré par la mise en valeur des programmes d'aménagement devront y apparaître.

Les investissements prévus s'élèvent à 1.180.000 D. (Remarque : 60.000 D sont également prévus au titre de l'apurement du projet Ichkeul.)

D/ - LES ETUDES GENERALES

Il s'agit de suivre l'évolution continue des techniques de l'hydraulique et d'appliquer cette évolution dans nos études particulières telles que :

- la protection des conduites contre la corrosion : 40.000 D
- L'épandage d'eau de crue et de l'assainissement agricole : 60.000 D
- Etudes de Génie Rural : 297.000 D
- Reconnaissance des sites de barrages : 99.000 D

D - LES ETUDES D'AVANT-PROJETS

Il s'agit d'études horizontales intéressant un secteur déterminé et qui sont considérées comme programmes annuels lors de l'établissement des budgets d'équipement.

1 - Etudes de génie rural et d'hydraulique agricole

Ils permettent d'établir les avants projets de petits et moyens périmètres irrigués dans le secteur public ou privé ainsi que ceux relative à l'alimentation en eau des zones rurales

De même les études seront nécessaires pour les projets individualisés qui seront proposés pour être exécutés dans le cadre de nos prochains plans tels que :

- l'aménagement de Bajer - Bidi Miskine (450 ha) : 40.000 D
- l'Irrigation par pompage sur les oasis Miliane, Tessa et Biliane (5000 ha) : 50.000 D
- la sauvegarde des vergers de Baz Djebel d'une superficie de (500 ha) : 10.000 D

Il y a lieu de mentionner également les études qui seront menées par l'O.N.V.E.A et qui nécessiteront un investissement de l'ordre de 412.000 D ainsi ventilés :

Projets en cours : 277.000 D

Programmes annuels : 135.000 D

Aussi les investissements relatifs aux études hydrauliques s'élèveront à 5.900.000 D répartis comme suit : (1.000 D)

	Projet en cours	Programmes annuels	Projets nouveaux	Total
Etudes de base	719	1.287	-	2.006
Etudes de planification des eaux	2.150	-	550	2.700
Etudes générales	176	220	100	496
Etudes d'avant-projet	-	-	80	80
O.N.V.E.A. (Etudes)	277	135	-	412
Total	3.222	1.642	730	5.600

1.1. - situation actuelle et objectifs :

La situation des périmètres irrigués, telle qu'elle découle du rapport de la rétrospective se présente comme suit, pour les projets terminés ou en cours aux horizons 1972 et 1976 et pour les périmètres publics.

	1 9 7 2		1 9 7 6	
	Equipés	En culture	Equipés	En mis cul.
Périmètres achevés	33.582	18.003	33.582	33.582
Périmètres en cours	(20.802)	(6.021)	30.802	16.514
- dont achevés	11.058	6.021	-	-
- dont à achever	9.744	-	-	-
Total	44.640	24.024	54.384	50.196
Périmètres nouveaux				
QnVVH	-	-	4.240	900
Ghaedimeou II	-	-	1.500	500
Chenchou II	-	-	800	500
Total (2)			6.540	1.900
Total (1) + (2)	44.640	24.024	60.924	52.096
Arrondi à	44.600	24.000	61.000	52.000

La superficie irrigable supplémentaire pendant la quadriennie et qui découle du tableau précédant est la suivante :

- 1°) superficie supplémentaire à équiper : 16.200 ha
- 2°) superficie supplémentaire à mettre en culture 28.200ha
- 3°) la superficie irriguée non cultivée en 1976 sera de l'ordre de 9.000 ha

L'équipement des superficies additionnelles (16.200 ha) provient :

- des projets en cours pour une superficie de 9.744 ha
- des projets nouveaux pour une superficie de 6.540 ha

L'équipement additionnel prévu correspond à une cadence annuelle de 4100 ha par an ; pour la mise en culture cette cadence sera de l'ordre de 7000 ha, ce qui est très important.

En ce qui concerne les périmètres privés il existe à l'actuelle 74.000 ha.

Notre potentiel est donc en 1976 et 61.000 ha de périmètres publics équipés dont 52.000 ha de périmètres mis en culture.

Ce potentiel s'enrichira d'environ 6.000 ha de périmètres d'irrigation privés nouveaux dont 4100 au titre du projet "1000 puits"

1.2. Les moyens à mettre en oeuvre : les projets

Pour arriver à cet objectif il est envisagé les opérations suivantes :

1°/ Réhabilitation des périmètres achevés par la réalisation de travaux de superstructures et d'aménagement foncier non possibles avant l'application de la réforme foncière.

Cette opération a été estimée à 4,153 MD

Elle concerne essentiellement les périmètres suivants

- a/ Basse Vallée de la Nedjerdah
- b/ Kethena
- c/ Oued Derb
- d/ Autres périmètres

2°/ Achèvement des projets en cours (9744 ha), y compris les programmes de l'OMVVF (1210 ha) Cette opération est estimée à 20,052 MD

3°/ Exécution des projets nouveaux qui seront achevés en tout ou en partie en 1976 sur le plan de l'infrastructure hydraulique (10,965MD)

- Plan Directeur des Eaux du Nord 7,800MD
- Gardizou II (3600 ha)..... 1,400MD
- Fou-Meurta II 0,500MD
- Chenchou II (800 ha)..... 0,400MD
- Sauvegarde des oasis 0,865MD

4°/ Poursuite de l'effort d'encouragement à la création de périmètres privés. Cette action nécessite un investissement de 2,900MD dont 0,500 MD d'autofinancement.

5°/ Achèvement du projet dit "Puits de surface" portant sur une superficie de 4100ha(privés). Il est prévu dans ce cadre la création de 1000 puits, l'équipement de 1000 puits existants et l'aménagement hydraulique du parcours du Sud.

Cela nécessite un investissement de 3,227 MD dont 0,390 MD d'autofinancement et 0,554 MD d'aide étrangère hors budget.

6°/ Fais au delà de cet horizon et comme il découle du tableau resource emploi de notre potentiel hydraulique qui fait apparaître, dans la mesure où les besoins de l'alimentation en eau potable sont satisfaits et dans la mesure où les périmètres irrigués actuellement en cours ou achevés sont exploités conformément aux prévisions, un équilibre défini de la façon suivante :

<u>Emploi 1976</u>	Eau potable	153,8 km ³
	Eau industrielle	24,6 "
	Eau Agricole	830,0 "
	Total	1008 km ³
<u>Ressources 1976</u>	Eau profonde	660,0 km ³
	Eau de surface	380,0 km ³
	Total	1040 km ³

Cela implique qu'il y a urgence à mobiliser d'autres ressources hydrauliques devant couvrir les besoins postérieurs à 1976 et à satisfaire en priorité les déficits actuels importants voire même dangereux dans le cas des oasis.

Pour ce faire il est prévu d'engager les travaux prévus par le projet du plan directeur des eaux du Nord, du Centre et du Sud.

a/ Le Plan Directeur des Eaux du Nord

Il s'agira, au cours du IV^e plan de commencer l'exécution de l'ossature principale de ce projet constituée essentiellement par le barrage de Sidi Salem et le Canal Hadjeriah - Cap-Son.

Ce projet régularisera 590 km³. Il permettra de sauvegarder 8000 ha d'agrumes, de créer 35.000 ha nouveaux et de couvrir les besoins en eau de la capitale à l'horizon 2000. Son coût est actuellement estimé à 105,000 MD. La tranche quadriennale est estimée à 7,800 MD.

b/ Le Plan Directeur du Centre

Compte tenu des études en cours, il est prévu de commencer les travaux du barrage de Sidi Saadi; sur l'oued Zeroud dont la construction nécessitera un investissement de l'ordre 17,000 MD.

c/ Le Plan Directeur du Sud

Dans ce cadre nous inserons le programme de sauvegarde des oasis dont le coût global est estimé à 3,000 MD intéressant 5517 ha et dont la tranche quadriennale est de 0,865 MD.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que dans le but de rentabiliser les investissements consentis pour la construction des barrages de Bou-Hourtma, en cours, il est prévu d'entamer l'infrastructure hydraulique du secteur II ; le secteur I devant s'achever avant 1976.

Le secteur II qui couvre 3500 ha est estimé à 2,400 MD. La tranche quadriennale est limitée à 0,500 MD.

En conclusion les investissements proposés au titre des actions précitées dans le domaine de l'irrigation sont de :

- Projets en cours et programmes annuels : (30,332 MD)

Rehabilitation.....	4,153 MD
Achèvement des projets	20,052 MD
Puits de surface (PAI).....	3,227 MD
Points d'eau privés	2,900 MD

- Projet nouveaux : (10,965 MD)

Ghardimaou II	1,400 MD
Bour Mourtra II	0,500
Chenchou II	0,400
Salvagarde des Oasis	0,865
Barrage Sidi Saïd	P.H. (1)
Plan Directeur Nord	7,800

Total général (projets en cours + Projets nouveaux) 41,297MD

La répartition de ces investissements par agent investisseur se présente comme suit :

					(1000 D)
	Projets	Programmes	Projets	Total	
	en cours	annuels	nouveaux		
Administration	14.125	-	9.565	23.690	
Ouvres	5.927	4.153	1.400	11.480	
Privés	3.999	2.128	-	6.127	
Total	24.051	6.281	10.965	41.297	

(1) Les travaux de construction du barrage seront entrepris dès achèvement des études; le coût du projet est estimé à 17 millions de dinars.

Ainsi donc il apparaît que le programme proposé donne à la prochaine quadriennne un caractère décisif, puisqu'il permettra :

- 1) de mettre en valeur les périmètres déjà réalisés
- 2) d'achever les projets en cours.

So qui paraît prioritaire.

De la même façon il permet de couvrir le déficit prévisible après 1976 de la balance Ressource - Emploi par le démarrage du projet " Plan Directeur des Eaux du Nord " qui d'ailleurs n'intéresse pas uniquement le secteur de l'hydraulique agricole.

En matière de cadence de réalisation il est prévu pour faire face à cet effort, de structurer les organes d'exécution pour les rendre plus opérationnels, de renforcer les entreprises, de revoir notre cadence de production de fournitures de tuyaux et de pièces spéciales et de mettre à jour notre législation des eaux.

IIIe Partie : l'Assainissement Agricole et l'épandage des eaux de crue

Dans le domaine de l'assainissement la prochaine decennie devra permettre la restructuration du système, notamment par la création des syndicats d'assainissement capables de gérer les ouvrages existants moyennant perception de taxes à définir.

Il y aura lieu toutefois de régler deux problèmes urgents :

- 1/- Remise en état des ouvrages principaux existants qui risquent, par manque d'entretien de devenir inopérants
Cette opération nécessite un crédit de 0,300 MD

2/- Assainissement de la plaine de Tabarka

La submersion de cette plaine empêche toute nouvelle mise en culture dans une région où l'irrigation semble être vouée à un grand développement et où les cultures en sec sont à encourager en regard à la pluviométrie abondante.

Ce projet est estimé à 0,400 MD

- 2/ D'achever l'assainissement de la plaine de Sejenane où un projet intégré à base d'élevage est sur le point de démarrer.
Cette opération nécessite un crédit de 0,350 MD

.../...

Ainsi, l'assainissement agricole nécessitera au cours du prochain plan un investissement de 1,050 MD

1973	0,100 MD
1974	0,400 MD
1975	0,300 MD
1976	0,250 MD

En matière d'épandage des eaux de crues

Il se pose le problème de structures d'accueil qui devraient être revues et réaffirmées.

Il est proposé de remettre en état les ouvrages principaux qui dépaissent par manque d'entretien.

Le crédit nécessaire est estimé à /..... 0,200 MD

1973	-
1974	0,050 MD
1975	0,050 MD
1976	0,100 MD

Remarques

Un effort important a été consenti dans le domaine du matériel hydro-mécanique durant les dernières années, par l'administration pour l'acquisition du matériel hydro-mécanique et sa mise à la disposition des agriculteurs.

	Coût	1973	1974	1975	1976	73/76	Après 76
Bauer 68	1,478:0,114	0,097	0,093	0,093	0,397	0,402	
K.S.B.	0,439:0,056	-	-	-	0,056	-	
Bauer 71	6,670:0,400	0,300	0,200	0,200	1,100	4,661	
Total (MD)	8,587:0,570	0,397	0,293	0,293	1,553	5,061	

La répartition de ces investissements par catégorie de projets est la suivante :

1.000 D

	Projets en cours	Investissements complés	Projets nouveaux	Total
Assainissement agricole	350	300	400	1050
Epandage d'eaux de crues	-	200	-	200
Matériel hydraulique	1.553	-	-	1553
Total	1.903	500	400	2803

Ainsi donc les investissements prévus pour l'hydraulique agricole s'élèvent à 50.000 MD répartis comme suit :

1.000 D

	Projets en cours	Programmes annuels	Projets nouveaux	Total
Etudes hydrauliques	3.528	1.642	730	5.900
Irrigation	24.051	6.281	10.965	41.297
Assainissement Agricole	350	300	400	1.050
Épandage d'eaux de crues	-	200	-	200
Matériel hydraulique	1.553	-	-	1.553
TOTAL /:-	29.482	8.423	12.095	50.000

Section II l'Hydraulique Urbaine

Cette rubrique comprend :

1^{re} partie : l'assainissement urbain

2^e partie : l'alimentation en eau potable

1^{re} Partie : L'Assainissement Urbain

I.- Situation actuelle du secteur :

Le développement urbain des agglomérations tunisiennes, et l'obligation de maintenir l'hygiène à un niveau acceptable a amené l'Etat et les communes à financer la construction d'un nombre sans cesse croissant de réseaux d'assainissement, drainant vers l'extérieur des agglomérations les eaux résiduaires, domestiques ou industrielles, et éventuellement les eaux des orages.

Dans ce domaine, il a été investi pendant la dernière décennie un capital de 5.000.000 de dinars, et il est estimé que les réseaux existants ont coûté à la collectivité environ 20.000.000 dinars.

Naturellement un pareil développement a amené un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont :

- La nécessité d'épurer les eaux ainsi collectées de manière à éviter la pollution du milieu du rejet, quand il s'agit surtout d'une plage.

- L'obligation d'entretenir les réseaux et les ouvrages connexes de manière à prolonger au maximum leur durée de vie et pour éviter desversements polluants des eaux usées.

- La prévision à temps de ressources financières susceptibles de couvrir les frais de fonctionnement, d'entretien, de renouvellement et, éventuellement, d'extension.

- La recherche des moyens susceptibles de permettre une utilisation des eaux épurées dans le domaine agricole de façon à rentabiliser les investissements consentis.

- La formation de cadres spécialisés supérieurs et moyens qui puissent prêter leur concours au développement du secteur et prendre en main les installations construites, qui sont en général d'une conception spécifique et complexe.

C'est pour apporter des solutions à ces problèmes que l'administration, consciente de l'importance de l'hygiène du milieu, particulièrement dans les zones touristiques a fait exécuter une étude générale du secteur.

Cette étude à caractère général, était au départ, axée sur la factibilité des investissements dans le domaine de l'assainissement urbain dans les zones côtières et sur l'organisation du secteur.

Il en découle des conclusions fort importantes pour le secteur :

1 - La nécessité absolue de créer des réseaux d'assainissement et de traiter par épuration des eaux usées, dans les zones touristiques et les agglomérations contiguës de façon à présenter un environnement sain. Ces réseaux doivent faire partie de l'infrastructure de base au même titre que l'eau, les routes, l'électricité ou les télécommunications.

2 - Il y a lieu, pour chaque opération, de calculer la rentabilité du projet en introduisant la notion de valeur sociale qui, quoique ne se quantifiant pas, peut être estimée en relation avec les avantages sociaux et l'hygiène publique que procure un assainissement.

3 - Il y a nécessité d'implanter les stations d'épuration en même temps que les réseaux de collecte des eaux usées.

4 - La valeur des taxes perçues par les communes, de même que leur assiette sont à revoir pour rattacher leur montant au volume d'eau consommée.

5 - Il est indiqué de prévoir dès à présent l'organisation à mettre sur pied pour la gestion et l'exploitation des réseaux à construire compte tenu de l'expérience actuelle.

6 - Il est montré que le coût d'exploitation d'un réseau d'égout dans les zones considérées s'élève à une moyenne de 20 millimes au m³ ou à une moyenne de 15 millimes selon que l'intérêt (8 %) couvrant les capitaux engagés au titre de l'exploitation sont ou non pris en compte et que le prix peut atteindre 60 millimes le m³ si l'amortissement des ouvrages est pris en considération.

Ceci étant, comment se présente la situation à l'heure actuelle? Le secteur de l'assainissement urbain est couvert :

- Par le Ministère de l'Agriculture pour ce qui est des études, de la programmation et de la construction. (Surveillance des travaux).

- Par les Communes pour ce qui est de l'exploitation et de l'entretien.

- Par le Ministère de la Santé Publique pour ce qui est de l'hygiène du milieu et du contrôle des eaux rejetées.

En ce qui concerne le financement :

- Pour ce qui est de l'installation des réseaux, la répartition des investissements définie par le certificat de conseil de cabinet N° 392 du 7 Septembre 1959 et éclaircie par la circulaire N° 33 du 10 Mars 1960 du secrétariat d'Etat à l'Intérieur est en principe la suivante :

- 42 % à la charge de l'état

- 42 % à la charge des communes

- 16 % à la charge des riverains

En ce qui concerne les stations d'épuration leur financement est intégralement à la charge de l'état.

- Pour ce qui est de l'entretien et de l'exploitation, les communes perçoivent une taxe d'assainissement, dépendant de la valeur locative de l'immeuble et dont 30 % environ est réservée à l'entretien des réseaux. En outre les communes peuvent percevoir conformément au décret du 6 Octobre 1958, article 32, une taxe dite " d'entretien des branchements" dont la valeur annuelle varie entre 0,5 et 2 Dinars qui est destinée à l'entretien des branchements particuliers, 34 communes seulement perçoivent cette taxe.

Dans ce contexte, une enquête menée auprès des communes a montré la disproportion entre les dépenses engagées au titre de l'exploitation et l'entretien des réseaux, et les taxes ci-dessus mentionnées.

.../...

En, effet en dehors de la ville de Tunis qui pour une recette affectée de 300.000 D dépense 250.000 D, les autres villes doivent couvrir les opérations en question en prélevant sur leur budget général.

A titre d'exemple les villes de la Marsa, Sousse, Sfax dépensent 12.000, 20.000, 41.000 D pour des recettes de 1.150, 5.000 et 4.000 D.

En ce qui concerne les stations d'épuration, qui sont les parties du réseau les plus importantes pour l'objet recherché, soit la fourniture d'un affluent convenablement traité, non polluant, la situation est autrement plus préoccupante.

En effet, le manque de disponibilité de cadres moyens spécialisés, de crédits de fonctionnement suffisants, de réserves financières assurant un entretien périodique préventif et surtout une extension garantie en fonction de l'augmentation du débit d'eau potable consommée ne peut permettre une gestion normale de ces stations.

C'est ainsi, par exemple, que la station d'épuration de Tunis est incapable de traiter la quantité d'eau qui lui arrive, par ce que son extension n'a pas suivi celle de l'alimentation en eau potable, que les stations de Grumbalia et de Gafsa sont simplement mise hors circuit et que même les petites stations construites pour certains hôtels ne fonctionnent que rarement à leur caractéristiques nominales.

Dans ces conditions; les réseaux mal entretenus, les stations d'épuration ne fonctionnant pas convenablement il se crée une situation d'intense pollution localisée, qui remplace une multitude de micro-pollutions, cela ne peut répondre aux but recherchés.

II- Objectifs et moyens à mettre en oeuvre

C'est dans ces conditions, et compte tenu de la prévision d'une réorganisation du secteur dans son ensemble qu'il a été programmé, au titre du IVe plan un effort important axé principalement sur la lutte contre la pollution et la sauvegarde de la santé publique.

Ce programme fait en outre, intervenir plusieurs facteurs qui n'étaient que partiellement envisagées lors de la dernière décennie, notamment:

- Le développement dynamique de la desserte en eau potable
- Le développement de la construction de groupe et de l'urbanisation
- l'exode rural
- Le développement touristique.

Il est à signaler, par ailleurs, que le volume d'études exécutées pour les villes à assainir est important mais que ces études sont en modification constante, en relation avec les modifications des plans d'aménagements.

Le programme proposé concerne :

1.- Le Lac de Tunis : Ce projet intéresse la suppression de la pollution aux abords immédiats de la capitale et permet en outre une utilisation accrue, de l'eau épurée dans le cadre des ressources planifiées par le projet " Plan directeur du Nord".

L'assainissement du Lac comporte deux volets :

- élimination du système des eaux usées dans le lac impliquant la collecte des eaux usées du Grand Tunis pour les faire traiter afin d'être utilisées pour l'irrigation.
- oxygénation du lac par le dragage dans les parties polluées et le réaménagement des canaux d'amenée d'eaux de mer à Khereddine et à Radès.

Le coût du projet est de 14.000 MD et la tranche programmée pour la quadriennie est de..... 7,000 MD

2.- Les zones touristiques : Il s'agit de la partie " Assainissement" du projet " Infrastructures touristiques" financé par la BIRD et dont le coût au titre du plan 1973-76 est estimé à..... 6,000 MD

3.- Assainissement des villes

Il a été proposé au financement suédois les projets d'assainissement suivants :

- Kalibia (Projet en cours)
- Kairouan : Construction d'une station d'épuration
- Gabès: Assainissement de l'Oued Gabès.

Le coût de ce projet est estimé à...1,000 MD

De la même manière, il est proposé au financement suisse les projets suivants :

- Assainissement du Kef : Construction d'une station d'épuration.
- Assainissement de Gafsa: Construction d'une station d'épuration.
- Assainissement du groupe d'Akouda:Collecte et Eputation
- Assainissement du groupe de Mokkine: Collecte et Eputation

Le coût de ce programme est de...1,000 MD.

4.- Assainissement des grandes villes

Compte tenu des études disponibles, le coût global des projets intéressant cette rubrique est estimé à..... 11,000 MD

Dans le cadre du IVe plan les critères de priorité suivants ont été pris en considération, en plus des critères généraux mentionnés ci-dessus.

- 1.- Renouvellement des réseaux et ouvrages devenus inutilisables ou insuffisants.
- 2.- Desserte des quartiers de ville partiellement assainies.
- 3.- Pose des grands collecteurs dans les voies urbanisées.
- 4.- Facilité de l'escamotage de l'effluent ou nécessité de l'épuration dans les villes vulnérables aux risques de dégradation de l'hygiène.
- 5.- Configuration géographique ou topographique de la localité.
- 6.- Foyers de pollution localisée (ex:Zones industrielles).

Compte tenu de ces critères, il est proposé le programme quadriennal suivant, étant signalé que ce programme peut n'intéresser qu'une partie du projet global, d'une ville donnée.

a- Stations d'épuration (traitement des eaux usées).

- El Hamma de Gabès: 200.000^D Pollution des eaux thermales
- Zaghouan 150.000^D Station existante à renouveler
- Grimbalia 150.000^D Station existante à renouveler
- Gamouda 150.000^D Station existante à renouveler
- Tozeur 150.000^D Zone touristique-pollution oued
- Bou Zelfa 150.000^D Irrigation en cours avec eau polluée
- Gabès 240.000^D Pollution localisée.

Total	1.290.000 D
-------	-------------

b) Réseaux de collecte

Bizerte	150.000 D
Mahdia	100.000 D
Jendouba	100.000 D
Monastir	100.000
Kasserine	100.000
Béja	100.000
Menzel B.	100.000
Nedrine	100.000
<u>Total :</u>	<u>750.000 D</u>

Soit un total pour les grandes villes de : 2,04 MD

5/ - Assainissement des moyennes agglomérations

Le programme global, compte tenu des études existantes, et du développement actuel de l'urbanisation et de la desserte en eau potable est estimé à 8,000 MD

L'application des critères sus-visés amène à la proposition suivante de la tranche à exécuter au cours du IVe Plan.

Unité : 1000 D

Gamoula	50	Testour	50	Degache	20
Mateur	20	Sbeitla	40	Kribet Medjouni	30
Toseur	80	Zaghwan	50	Soliman	60
Jemal	60	Kalast Andalous	60	Chebba	50
M. Terime	40	Ghardimaou	30	Bou Salem	40
K. Kassef	60	Maktar	30	El Jem	50
El Hamma	100	Silliana	40	Beni Elhar	30
Gabès	100	Ben Gardane	20	Tebourouk	20
Korba	50	Zarzis	50	Bou Zelfa	30
Hourt Souk	100	Medjes	50	Maharès	60
Thala	50	Tataouine	80	Gromballa	50
Kebili	30	Jebeiana	30	Quardanine	30
B. Khalled	30	Haffous	30	Taharica	50
Hadjeb	40	M'Saken	100	Tajerouine	40
Divers	100			Dar Chaabane	100
<u>Total</u>	<u>910</u>	<u>Total</u>	<u>660</u>	<u>Total</u>	<u>660</u>

Total Général (arrondi à) 2,200 MD

6/ - Ville de Tunis - Grand Tunis

Ce programme a été individualisé du fait qu'il a été décidé de drainer l'ensemble des eaux usées de Tunis et sa banlieue vers une station d'épuration commune.

La liaison de ce projet avec celui du Lac de Tunis est évidente et il y a lieu de signaler que l'ossature principale, grands collecteurs et grands ouvrages est intégrée, du point de vue du financement, dans les coûts concernant le projet "LAC".

Au titre du présent projet, sont pris en considération les réseaux secondaires de collecte et les stations de pompages secondaires.

Le coût de ce projet est actuellement estimé à 7.000 MD compte tenu du degré actuel d'urbanisation et de l'alimentation en eau potable.

Durant la quadriennie il est proposé un programme dont le coût est estimé à 2.500 MD

Le choix des tranches obéira aux critères précédemment mentionnés et au planning d'exécution des travaux, objets du projet "Lac de Tunis".

7/ - Projets de protection des villes contre les inondations

Le régime hydrographique du pays, l'implantation des principales agglomérations font que le problème se pose avec beaucoup d'acuité pour un certain nombre de villes qui sont inondées à chaque crue, et cycliquement une fois tous les quatre ou cinq ans.

Durant la dernière décennie il a été entamé ou achevé les projets concernant Tunis, Gabès, Sfax, Kairouan, Mékine.

Il est prévu d'intensifier cet effort même si la rentabilité économique n'est pas souvent apparente et les inondations de 1969 nous ont montré les conséquences qui découlent de l'absence d'ouvrages de protection.

Dans ce cadre, il paraît urgent de réaliser durant les quatre prochaines années les projets suivants :

- achèvement des digues de Kairouan	200
- achèvement du projet de Sfax	500
- achèvement du projet de Zarzis	300
	1.000 MD
- Protection de Gannada et Meknassy	100
- Souassi	100
- El Jez	100
- Bizerte (villages)	50
- Villages du Sahel	150
- Monastir et Mahdia	500
	1.000 MD

soit un total général de 2.000 MD

Il y a lieu naturellement d'entamer les études systématiques de l'ensemble des villes et villages susceptibles d'être dangereusement inondés.

Ces études nécessitent un crédit de 0,200 MD

8/ - Les études spécifiques

Malgré l'existence d'un nombre important d'études, il est nécessaire de les actualiser avec le développement de l'urbanisation et des plans d'aménagement.

A ce titre il est programmé un crédit annuel de 0,100 MD.

9/ - Les projets en cours

On considère comme projet en cours, les projets ayant fait l'objet d'une ouverture de crédit et nécessitent des crédits de paiements pour régler définitivement les travaux.

Ces ainsi que les crédits annuels de travaux d'assainissement urbain ne sont pas pris en compte au titre de cette rubrique puisqu'ils ne répondent pas à un programme préalablement approuvé.

Les crédits prévus pour 1973 sont considérés comme faisant partie de programmes nouveaux, approuvés dans le cadre de la planification actuelle.

Les projets en cours pris en compte sont :

Protection de Gabès	35.000 D
" de Kairouan	71.000
Iir Kassar	18.000

Rir K'Cherga	162.000
des d'assainissement	61.000
	347.000 D

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

Unité : MD

Projets	A	B	C	TOTAUX
En cours	0,347	-	-	-
Leo de Tunis	-	7.000	-	7.000
Zones touris- tiques	-	8.000	-	8.000
Grandes villes	-	2.000	2.000	4.000
Moyennes villes	-	0.300	2.200	2.500
Grand Tunis	-	-	2.500	2.500
Inondations	-	-	2.000	2.000
Etudes	-	-	0.600	0.600
TOTAUX	0,347	17.300	9.300	26.600

En terme de paiement et annuellement, il est proposé

Unité : M.D.

Total	1973	1974	1975	1976
22.000	1.000	5.000	9.000	7.000

II^e PARTIE : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

I - Données Générales :

Actuellement, l'alimentation en eau des agglomérations urbaines est du ressort de la SONED, qui a été créée en 1968; celle des zones rurales, soit les agglomérations non érigées en communes et dont la population est en principe, inférieure à 1000 habitants, est du ressort de l'administration (Ministère de l'Agriculture) ou des conseils de gouvernement qui se chargent tant de la création que de l'exploitation de la ressource d'eau.

La nécessité de faire bénéficier de l'eau potable l'ensemble des couches de la population, urbaine et rurale, s'impose à mesure que croît le niveau de vie des citoyens et à mesure que les efforts déployés pour maintenir l'hygiène publique augmentent.

Dans la répartition, par usage, de nos ressources hydrauliques disponibles ou reconnues existantes, la priorité absolue a été accordée à la couverture des besoins en eau potable.

Les résultats enregistrés dans le domaine de l'alimentation en eau durant la dernière décennie ont été encourageants puisque l'ensemble des communes du pays disposent d'un réseau de distribution, plus ou moins étendu et qu'annuellement, il est créé dans le cadre des programmes de points d'eau publics, financés par le budget de l'Etat, ou dans ceux des conseils de gouvernement en moyenne, 7 points d'eau par an et par gouvernement.

Dans l'estimation des programmes futurs, on a supposé à priori que chaque citoyen ne doit pas parcourir une distance supérieure à 4 kms pour s'approvisionner en eau ; cela implique la création d'un point d'eau tous les 4 kms. Ce point d'eau peut être :

- Un puits de surface
- Une citerne dans le cas où les ressources en eau souterraines font défaut.
- Une fontaine sur les conduites d'adduction
- Un forage alimentant un périmètre irrigué.

De même, pour les agglomérations alimentées par la SOGHE, les buts à atteindre doivent tendre à augmenter le pourcentage de la population branchée, couvrir les besoins de plus en plus importants des zones touristiques, et permettre, par une politique d'encouragement et de prix judicieusement tracée, aux couches déshéritées de bénéficier de la présence à domicile, ou à proximité, de l'eau potable.

Au cours de la prochaine quadriennie, le taux de desserte, qui est le rapport de la population branchée à la population de l'agglomération passera d'une moyenne de 50 % en 1972 à une moyenne de 61 % en 1976. Cela constitue par rapport aux pays du bassin méditerranéen, une moyenne acceptable, en égard à l'accroissement démographique attendu.

A ce titre, les paramètres à prendre en considération et qui doivent dimensionner les ressources à mobiliser, donc les investissements à programmer, sont notamment :

- Un taux de croissance de la population de 1,8% à 4,5% selon les agglomérations.
- Un accroissement des besoins spécifiques des ménages de 1% par an.
- Un accroissement des besoins collectifs de 4% par an.
- Un accroissement des besoins de l'industrie de 5% par an.

Cela nécessite la mobilisation, au niveau/1976 d'une ressource de 153,8 millions de m³ dont 64,2 pour Tunis et Banlieue (+ une partie de la zone de Nabeul - Hammamet) et 87,6 pour le reste du pays. A l'horizon 1981 ces ressources doivent être de 230,17 Mm³ dont 86,03 pour Tunis et 144,14 pour l'intérieur.

Par utilisation, ces ressources qui n'intéressent que le secteur couvert par la COMHE, évolueront de la façon suivante, par nature d'usage :

	1972	1973	1974	1975	1976
Usage domestique	90,8	96,2	103,6	111,5	120,6
Usage industriel	12,4	13,3	14,4	15,4	16,7
Usage "Tourisme"	8,3	9,9	11,6	13,2	14,9
Usage agricole	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
TOTAL	113,1	121,0	131,2	141,7	153,8

Il y a lieu de souligner que les ressources dont il est fait mention ci-dessus sont celles nécessaires au niveau de la production et qu'une perte de 47% entre ce niveau et celui de la consommation réelle est constatée et s'écarte peu des normes généralement admises dans ce domaine.

Ainsi, au niveau de la consommation, les ressources évolueront de 97,0 Mm³ en 1972 à 105,7 en 1976, soit avec un taux d'accroissement moyen de 1%.

Le tableau ci-dessus n'intéresse que la partie du secteur couverte par la COMHE. Il y a lieu d'y ajouter les besoins nécessaires pour les zones rurales (petites agglomération et points d'eau publics) ; ces besoins, qui ne peuvent découler de calculs statistiques précis, en regard de la diffusion du secteur due à son manque d'organisation, ont été estimés pour 1976 à 20 Mm³.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que certaines grosses industries continuent à produire elles-mêmes l'eau qui leur est nécessaire il s'agit notamment des :

- Industries de LIGNES	:	200 l/s	soit 6,22 Mm ³
- " de KASSELNE	:	240 l/s	soit 7,46 Mm ³
- " de GAFSA	:	350 l/s	soit 10,68 Mm ³

Total : 24,56 ou 24,6 Mm³.

Ainsi dans les besoins, à l'horizon 1976, du secteur de l'alimentation en eau potable sont donc de 133,8 + 24,6 + 20 = 178,4 Mm³ ou 200 Mm³.

A l'horizon 1981, ces besoins seront de 300 km³ compte tenu du développement industriel et touristique prévus et de l'accroissement des consommations des ménages.

II - Les programmes et les investissements :

N - Les programmes de la Société Nationale d'exploitation et de distribution des Eaux (SONEDE) :

Pour satisfaire les besoins 1976 du secteur couvert par la SONEDE cette entreprise doit :

- 1) - Exécuter 90.000 branchements en 4 années soit 22.500 branchements par an, alors que la cadence actuelle est de 12.500 branchements par an.

Il est signalé qu'il existe à l'heure actuelle 190.000 branchements.

- 2) - Continuer l'exécution et achever les projets en cours suivant (financement mixte).

TUNIS	: 3,666 MD
HAMMAMET - KAIROUAN	: 2,460 MD
SABEL - KAIROUAN	: 3,811 MD
SFAX	: 0,309 MD
BIZERTE	: 0,757 MD
BEJA	: 0,109 MD
SUD - EST	: 0,807 MD
GABES	: 0,293 MD
KELIBIA	: 0,122 MD
DIVERS	: 1,573 MD.

	1, 407 MD Financement étranger
Centres à améliorer	1, 076 MD Financement SONEDE.
<u>Soit au total</u>	<u>15,483 MD</u>

- 2^e) - Payer les intérêts intercalaires pour: 0,582 MD

- 3) - Assurer le renouvellement, le gros entretien et les extensions des réseaux existants - cela mobilisera un investissement de 6,135 MD.

- 4) - Réaliser le projet d'alimentation en eau dans les zones touristiques prioritaires, dans le cadre du projet global "infrastructures touristiques" financé par la BIRD.

Le coût de ce projet est de ..4.000.MD..

- 6) - Réaliser le projet d'alimentation en eau de Sfax 1,500 MD
 7) - Améliorer l'alimentation de divers centres déjà alimentés par l'augmentation des volumes distribués et le réajustage des réseaux.

Ce projet est estimé à : 2,000 MD.
 dont la tranche quadriennale est de : 1,000 MD.

- 8) Prendre en charge l'alimentation en eau des centres ruraux dont population est supérieure à 500 habitants et qui, actuellement pas alimentés ou le sont dans les conditions précaires. Le programme global intéressant ces centres est estimé à : 5,000 MD.
 dont la tranche quadriennale est de : 2,000 MD.

Ainsi donc, les investissements à programmer pour le secteur "SONEIS" sont estimés à 34,600 MD se répartissant comme suit :

	1973	1974	1975	1976	Total
Investissement de renouvellement et de gros entretien	1,196	1,543	1,718	1,678	6,133
<u>Projets en cours</u>					
a/ - Financement international	6,799	5,608	-	-	14,407
b/ - Intérêt	0,370	0,212	-	-	0,582
c/ - Financement SONEIS (Centres à améliorer)	0,704	0,272	0,100	-	1,076
<u>total des projets en cours :</u>	<u>11,049</u>	<u>7,635</u>	<u>1,818</u>	<u>1,678</u>	<u>22,200</u>
<u>Projets nouveaux</u>					
Sfax	-	0,500	2,000	2,000	4,500
Autres centres (à améliorer)	0,200	0,500	0,600	0,600	1,900
Projets "Infrastructure Touristique"	0,400	2,000	1,100	0,500	4,000
Centres non alimentés	0,200	0,600	0,600	0,600	2,000
<u>Total projets nouveaux :</u>	<u>0,800</u>	<u>3,600</u>	<u>3,300</u>	<u>3,700</u>	<u>12,400</u>
<u>TOTAL GENERAL :</u>	<u>11,869</u>	<u>11,235</u>	<u>6,118</u>	<u>5,378</u>	<u>34,600</u>

B' - Les programmes à la charge de l'Administration :

Compte tenu de ce qu'il a été demandé à la SONDES de prendre en charge l'alimentation en eau des centres dont la population est supérieure à 500 habitants, l'administration continuera à couvrir le secteur pour :

- Les centres ruraux dont la population est inférieure à 500 habitants.
- Les zones rurales où l'habitant est fort dispersé.

Une enquête récente a permis d'identifier, pour l'ensemble du pays 153 centres dont la population ne dépasse pas 500 habitants et dont les programmes d'alimentation en eau, limités à la création du point d'eau et à la distribution par fontaine publique nécessitent un investissement de 1,451 MD.

Compte tenu des urgences et de la capacité d'exécution de l'administration il est proposé un programme quadriennal de 1,000 MD.

En ce qui concerne les points d'eau ruraux, qui servent tout aussi bien à l'alimentation en eau des hommes que du bétail, l'effort global ne peut, à l'heure actuelle, être défini avec précision ; mais, nous basant sur le principe selon lequel ce secteur doit être couvert au cours des prochaines 10 années, nous aboutissons à une cadence de 0,300 MD. par an représentant la création de 100 points d'eau sur la base de 300 B. par point d'eau équipé.

Ainsi donc, l'investissement à consentir dans le cadre de l'alimentation en eau non couvert par la SONDES est de :

Agglomérations rurales	1,000 MD
Zones rurales	1,200 MD
Total	<u>2,200 MD.</u>

L'investissement relatif à l'ensemble du secteur s'établit donc, en crédits de paiements, de la façon suivante :

SONDES :	34,600 MD
ADMINISTRATION:	2,200 MD
<u>TOTAL ::</u>	<u>36,800 MD.</u>

Le financement des projets nouveaux par la SONDES pose le problème de l'équilibre financier de l'entreprise. En effet, le tableau de financement de la SONDES fait apparaître un déficit, durant la prochaine quadriennale de 9,325 MD si les projets nouveaux sont financés par l'entreprise et 1,075 MD dans le cas contraire.

Ce déséquilibre financier est la conséquence de :

- 1) La stabilisation depuis 1968 du prix de l'eau à 60 Millimes en moyenne et à 66 Millimes par m³ pour la consommation domestique.
- 2) L'importance des charges de financement des projets en cours bénéficiant d'un financement international : 940.000 D en 1976 ; et 4.000 D pour les quatre années (15 % des ventes).
- 3) L'application de l'arrêté de Janvier 1961 mettant dans l'obligation la société de préfinancer les coûts des branchements particuliers.
- 4) L'extinction en 1973 de la subvention d'équilibre de 10 MD accordée à la Société, à sa création.
- 5) L'augmentation des charges de salaires, justifiée par le caractère de société de service (43,4 % de la valeur ajoutée en 1972).

Pour équilibrer les finances de la Société, il est proposé de tenir compte des possibilités suivantes.

1. Augmentation sélective du prix de l'eau par un tarif progressif
2. Application sélective de l'arrêté de janvier 1961
3. Financement par l'état du projet "Centres Secondaires".
4. Financement international et par l'état du projet "Sfax"
5. Maintien de la subvention d'équilibre à la Société.

Il est à remarquer en conclusion, que l'effort qu'il y a lieu de continuer dans le domaine de l'alimentation en eau revêt un caractère prioritaire, non seulement pour le relèvement du niveau de l'hygiène de la population, mais aussi pour garantir une alimentation suffisante en quantité et en qualité des zones touristiques et des industries projetées.

Il est à noter que les investissements programmés au titre de la quadriennie (34,600 MD) représentent un maximum pour la décennie prochaine, les ouvrages construits devant répondre aux besoins de 1980.

Par ailleurs, sur le plan de l'organisation, il est recommandé que la SONEDE prenne en charge l'ensemble de l'alimentation des agglomérations ; cela posera naturellement pour cette entreprise un problème de rentabilité des investissements dans ces zones, et de l'aggravation du déséquilibre financier. Une subvention conséquente devra être prévue pour faciliter cette prise en charge.

Dans un autre ordre d'idée, l'on peut se demander dans quelle mesure la SONEDE pourra répondre aux besoins programmés et réaliser les investissements prévus qui sont de :

- 1973	:	11,869 MD	
- 1974	:	11,235 MD	+ 90.000 branchements
- 1975	:	6,18 MD	(3,600 MD)
- 1976	:	5,373 MD	

alors que les investissements réalisés les années écoulées ont été de :

- 1972	:	7,799 MD	
- 1971	:	6,296 MD	40.000 branchements
- 1970	:	3,276 MD	(1,600 MD)

Pour répondre à cette question, il y a lieu de noter que durant les dernières années, l'effort a porté sur les études, le lancement des appels d'offre de fourniture et de travaux qui sont maintenant, pour les projets importants, opérationnels. Durant les 4 prochaines années, il n'y aura que l'exécution proprement dite à une cadence moyenne de 8,000 MD/an, ce qui est tout à fait possible.

CHAPITRE IV

-i-

Les Investissements

-f-

CHAPITRE II

LES INVESTISSEMENTS.

1/11

La réalisation des objectifs assignés au secteur agricole nécessite des moyens financiers assez importants. A cet effet il convient de souligner que le montant total des investissements dans le secteur agricole prévu pour le plan quadriennal 1973-76 est estimé à 159.964.000 dinars qui sont répartis par sous-secteur, par source de financement, par agent investisseur et en investissements directement productifs et productifs à long terme dans le tableau R4.

A ce montant s'ajoute celui relatif aux besoins de financement autres que les investissements qui s'élèvent à 29.895.000 Dinars. Ainsi les besoins totaux du financement du secteur s'élèveront à 189.859.000 Dinars, non compris des crédits de campagne estimés à 10.365.000 Dinars. (Tableau R1).

1/ - Répartition des investissements prévus :

1.1. - Répartition par sous-secteur :

Sous - Secteur	Montant (1000D)	%
Forêts et C.E.S.	16.289	10
Hydraulique agricole	42.570	26
Production fourragère et animale	39.650	19
Matériel agricole	23.357	15
Plantations arborescentes	21.387	13
Pêche	10.698	7
Vulgarisation	6.553	4
Recherche	1.802	1
Etudes	8.316	5
TOTAL ...	159.964	100

Les actions de vulgarisation, de recherche et d'études sont détaillées par sous-secteur dans le tableau R2.

./.

1.2. - Répartition par source de financement :

Source de financement	Montant (10000)	%
Budget de l'Etat	67.132	42
Aide étrangère hors budget	21.876	14
Crédits bancaires	47.261	29
Autofinancement	23.695	15
TOTAL :	159.964	100

1.3. - Répartition par agent investisseur :

	Montant (10000)	%
Administration	54.912	34
Entreprises publiques	31.518	20
Entreprises privées	73.534	46
TOTAL :	159.964	100

1.4. - Répartition en investissements directement productifs et productifs à long terme - :

	Montant (10000)	%
Investissements directement productifs	94.374	59
Investissements productifs à long terme	65.590	41
TOTAL :	159.964	100

ont été classés dans les investissements productifs à long terme ceux relatifs aux sous-systèmes des forêts et de la C.R.B., à la construction des barrages, aux plantations arborescentes, à la recherche et aux études.

2/ - Comparaison des prévisions du plan quadriennal avec la rétrospective, les prévisions d'investissements retenus pour 1973 et les prévisions préliminaires du Ministère du Plan (Août 1972).

./.

2.1. - Répartition par sous-secteur :

L'analyse de la structure des investissements par sous-secteur fait apparaître, dans le tableau ci-après, que des efforts importants sont prévus pour des secteurs considérés comme prioritaires pour le IV^e Plan.

C'est ainsi que pour la pêche, sa part dans les investissements aura triplé par rapport à la moyenne de la dernière décennie passant de 2% à 7%. Pour l'élevage ce pourcentage passera de 4% à 19%.

Le même tableau fait apparaître que la moyenne annuelle des investissements pour la pêche passera de 0,5 Million de dinars à 2,7 Millions de dinars respectivement pour la décennie 1962-71 et le plan quadriennal 1973-76. Pour l'élevage ces montants sont respectivement de 1,1 et 7,4 Millions de dinars.

En ce qui concerne la forêt et la C.E.S., leur part dans les investissements du IV^e Plan sera de 10% contre 25% durant la décennie.

(1.000 D.)

Sous - Secteur	Décennie 1962-71		1 9 7 3		IV ^e Plan	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Forêts et C.E.S.	60.032	25	4.219	14	16.289	10
Hydraulique agricole	69.368	25	6.832	22	42.310	26
Production fourragère et animale	10.644	4	2.092	9	29.650	19
Matériel agricole	43.378	15	6.087	19	23.337	15
Plantations arborescentes	41.760	15	4.509	14	21.367	13
Recherche, Etudes et Vulgarisation	34.032	12	5.100	17	16.253	10
Pêche	5.240	2	1.358	4	10.698	7
Divers	4.449	2	396	1	-	-
TOTAL	277.703	100	31.473	100	159.964	100

2.2. - Répartition par source de financement :

(1.000 D)

Source de financement.	Décennie		1973		IV ^e Plan	
	1962 - 71					
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Budget de l'Etat	147.666	53	12.7	3	67.132	42
Aide étrangère hors budget	50.963	19	6.4	20	21.876	14
Crédits bancaires	23.322	8	6.618	22	47.251	29
Autofinancement	55.532	20	5.915	19	23.595	15
TOTAL ... :	277.703	100	31.473	100	159.864	100

Il se dégage de ce tableau que la part du budget de l'Etat et de l'aide étrangère est de 56% contre 72% pendant la dernière décennie. Ce montant correspondant n'inclut pas le financement budgétaire du crédit F.O.S.D.A.

La part du crédit F.O.S.D.A. dans le montant global des investissements du IV^e Plan sera de 29% contre 1% au cours de la décennie correspondant à une moyenne annuelle respectivement de 11,7 et 2,3 Millions de dinars. Pour l'année 1973, les prévisions retenues au titre du crédit FOSDA portent sur un montant de 6,8 millions de dinars.

L'échéancier des décaissements sur crédits FOSDA pourrait s'établir à titre prévisionnel comme suit :

1973	:	6,8 Millions de dinars
1974	:	9,1 " "
1975	:	13,0 " "
1976	:	16,0 " "
TOTAL	:	46,9

2.3. - Répartition par agent investisseur :

(1.000 D)

	Décennie		1973		IV plan (N. Plan)		IV Plan	
	1962-71				prévisions Act.			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Administration	164.601	59	13.007	41	65.000	48	54.912	34
Entreprises publiques	32.681	12	4.121	13	15.000	11	31.518	20
Entreprises privées	80.421	29	14.345	46	55.000	41	73.534	46
TOTAL	277.703	100	31.473	100	135.000	100	159.964	100

Ce tableau fait ressortir que la part de l'Administration dans la réalisation des investissements est en baisse puisqu'elle passe de 53% au cours de la décennie écoulée à 41% en 1973 et 34% au cours du IV^e Plan.

Par contre la place des entreprises privées tend vers l'accroissement puisqu'elle occupe au titre du IV^e Plan 46% des investissements contre 29% durant la décennie.

De même le rôle des entreprises publiques restera important : la part dans les investissements du IV^e Plan représentera 25% contre 12% durant la décennie. La part de l'Office de l'Élevage et de l'ONVH, dans la réalisation des investissements devient prépondérante comme l'indique le tableau ci-après :

(1.000 D)

	Montant	%
O.E.P.	13.644	43
O.M.V.V.N.	12.403	40
O.T.D.	2.202	7
O.N.F.	1.090	6
O. Céréales	615	2
O.N.E.	380	1
S.O.M.A. - T.R.O.V.	284	1
TOTAL ... :	31.510	100.

Il est à préciser que la note préliminaire du Ministère du Plan (Août 1972) prévoyait pour l'administration, les entreprises publiques et les entreprises privées les pourcentages suivants : 43, 11 et 41.

2.4. - Répartition en investissements directement productifs et productifs à long terme :

(1.000 D)

	Décennie 1962 - 71		1973		IV ^e Plan (4 ^e Plan) Prévisions (Août 72)		IV ^e Plan	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Investissements directement productifs	100.349	36	15.315	49	65.200	48	94.574	59
Investissements productifs à long terme	177.354	64	16.153	51	69.800	52	65.530	41
TOTAL ... :	277.703	100	31.473	100	135.000	100	160.104	100

Ce tableau montre l'importance croissante de la part des investissements directement productifs au titre du IV^e Plan. Cette part passera de 36% pour la décennie 1962-71 à 49% pour 1973 puis à 52% pour le plan quadriennal 1973-76 (contre 43% d'après les prévisions préliminaires d'août 1972).

REMARQUE : Autres besoins de financement :

L'analyse ci-dessus n'inclut pas les besoins de financement autres que les investissements. Il s'agit notamment :

- Pour le budget de l'Etat :
 - . des crédits d'indemnisation sur terres forestières, dans les PFI et pour la santé animale.
 - . de remboursement de prêts concernant l'acquisition de matériel hydraulique.
 - . du financement des actions de promotion de l'élevage dans le domaine forestier.
 - . de certaines dépenses de fonctionnement de projets de vulgarisations, d'études et de recherche (P.A.M., Elevage, PFI..)
- Pour l'aide étrangère hors budget :
 - . du paiement des salaires d'experts, de fournitures, intrants et autres dépenses de fonctionnement relatives aux projets d'assistance technique.
- Pour le crédit bancaire :
 - . de crédits de campagne pour des projets de crédits supervisés identifiés (céréaliculture cultures maraichères, élevage, défense des cultures).
- Pour l'aide financière :
 - . de la participation des entreprises publiques aux dépenses de fonctionnement de projets d'assistance technique. (Projet M4, Arènes Oléicoles, Elevage..)

M.B. -

Il est à remarquer qu'au montant total de 152.964.000 Dinars réservés à l'Agriculture et la pêche, doivent s'ajouter les investissements prévus pour les secteurs de l'hydraulique urbaine (assainissement urbain, protection des villes contre les inondations, alimentation en eau potable) et de la formation des cadres agricoles qui s'élèvent à 64.549.000 Dinars récapitulés dans le tableau suivant :

Secteurs	Budget	Hors budget	Auto-financement	TOTAL
I. <u>Hydraulique urbaine :</u>	<u>36.210</u>	<u>16.652</u>	<u>10.538</u>	<u>63.400</u>
- Assainissement urbain	24.600	-	-	24.600
- Protection des villes contre les inondations	2.000	-	-	2.000
- Alimentation en eau potable	9.610	16.652	10.538	36.800
II. <u>Formation des cadres agricoles :</u>	<u>1.149</u>	-	-	<u>1.149</u>
- Enseignement sup.	761	-	-	761
- Enseignement Second.	388	-	-	388
- Formation profess.	*	-	-	.
<u>TOTAL ... :</u>	<u>37.359</u>	<u>16.652</u>	<u>10.538</u>	<u>64.549</u>

- à financer sur des économies réalisées sur des projets en cours.

B BESOINS TOTALS DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE
1973 - 1976

R₁

(1.000 D)

	Investissements						Autres					Total				
	B	H.B.	C.B.	Autof.	Total	n	B	H.B.	C.B.	Autof.	Total	B	H.B.	C.B.	Autof.	Total
1. Perle	8.292	2.069	360	-	10.721	7	600	-	-	-	600	8.892	2.069	360	-	11.321
2. C.E.S.	3.196	1.872	500	-	5.568	3	-	-	-	-	-	3.196	1.872	500	-	5.568
	11.088	3.941	860	-	16.289	10	600	-	-	-	600	12.088	3.941	860	-	16.869
3. Irrigation à partir de barrages	15.798	2.124	-	-	17.922	11	-	-	-	-	-	15.798	2.124	-	-	17.922
4. Irrigation autre que par barrages	5.458	288	-	-	5.746	3	22	-	-	-	22	5.480	288	-	-	5.768
5. P.M.V.V.M. (Irrigation)	10.825	500	-	-	11.325	7	155	-	-	-	155	10.980	500	-	-	11.480
6. Points d'eau privés	1.190	554	3.493	890	6.127	4	-	-	-	-	-	1.190	554	3.493	890	6.127
7. Assainissement agricole	1.050	-	-	-	1.050	1	-	-	-	-	-	1.050	-	-	-	1.050
8. Epandage d'eau de crues	200	-	-	-	200	-	-	-	-	-	-	200	-	-	-	200
9. Matériel hydraulique	-	-	-	-	-	-	1.553	-	-	-	1.553	1.553	-	-	-	1.553
	34.521	3.456	3.493	890	42.360	26	1.730	-	-	-	1.730	36.251	3.456	3.493	890	44.100
10. Production fourragère ou animale	6.338	4.755	13.733	4.314	29.650	19	2.010	995	(3.000)	458	3.463	8.848	5.750	13.733	4.772	33.113
11. Matériel agricole									(3)							
- Grandes cultures	-	-	5.600	14.400	20.000	13	-	-	(2.000)	-	-	-	-	5.600	14.400	20.000
- Maraîchage	-	-	1.822	282	2.104	1	-	-	(3)	-	-	-	-	1.822	282	2.104
- Défense des cultures	284	-	357	592	1.233	1	200	-	(2.000)	-	200	484	-	357	592	1.433
	284	-	7.779	15.274	23.337	15	200	-	(4.000)	-	200	484	-	7.779	15.274	23.537
12. Plantations arborées	-	6.203	13.308	1.856	21.367	13	255	-	-	-	255	255	6.203	13.308	1.856	21.592
13. P.F.C.H.S.	252	1.030	8.088	1.328	10.698	7	-	-	-	-	-	252	1.030	8.088	1.328	10.698
14. Vulgarisation	4.600	1.715	-	18	6.333	4	5.845	7.739	(3.385)(3)	3.392	16.976	10.445	9.454	(3.385)	3.410	23.509
15. Recherche	1.414	173	-	15	1.602	1	928	1.021	-	100	2.049	2.342	1.194	-	115	3.651
16. Etudes	7.735	583	-	-	8.318	5	2.292	2.360	-	-	4.652	10.027	2.943	-	-	12.970
TOTAL :	67.132	21.875	47.261	23.695	159.963	100	13.830	12.115	(10.385)	3.950	29.895	80.962	33.991	47.261	27.645	189.859
n	42	14	29	15	100											

(1) - Indemnisation

(2) - Crédits de campagne pour l'achat de semences par la Société "Al Louhou".

(3) - Crédits de campagne

VULGARISATION, RECHERCHE, ETUDES
PLAN DE FINANCEMENT POUR 1973 - 1976

82

(1.000 D)

	DEPENSES				AUTRES					TOTAL				
	B.	HB.	AUTOP.	TOTAL	B.	HB.	C.P.	AUTOP.	TOTAL	B.	HB.	C.P.	AUTOP.	TOTAL
1. Vulgarisation														
. Vulgarisation générale	777	18	-	795	-	602	-	-	602	777	620	-	-	1.397
. Vulgarisation dans les P.P.I.	614	24	-	638	2.049	4.227	(3.305)	-	6.276	2.663	4.551	(3.305)	-	7.914
. Vulgarisation dans l'élevage	1.189	812	18	2.019	26	1.611	-	963	2.600	1.215	2.423	-	961	4.610
. Santé animale	431	-	-	431	671	-	-	-	671	1.102	-	-	-	1.102
. Vulgarisation dans les grandes cultures	332	0	-	340	-	114	-	1.532	2.040	332	122	-	1.532	1.986
. Vulgarisation dans l'arboriculture	717	300	-	1.097	2.963	893	-	767	4.643	3.680	1.273	-	767	5.710
. Vulgarisation dans la pêche	293	173	-	466	136	292	-	110	538	429	465	-	110	1.004
. Défense des cultures	247	-	-	247	-	-	-	-	-	247	-	-	-	247
TOTAL 1.	4.600	1.715	18	6.333	5.845	7.739	(3.305)	3.392	17.370	10.445	6.454	(3.305)	3.410	25.309
2. Recherche														
. Recherche vétérinaire	90	90	-	180	-	-	-	-	-	90	90	-	-	180
. Recherche dans la pêche	418	32	-	450	138	200	-	-	338	536	232	-	-	768
. Recherche dans les grandes cultures	-	-	15	15	-	-	-	100	100	-	-	-	115	115
. Recherche forestière	72	51	-	123	220	356	-	-	576	292	407	-	-	699
. Recherche Hydraulique (CATID)	-	-	-	-	317	465	-	-	782	317	465	-	-	782
. Recherche diverses	834	-	-	834	253	-	-	-	253	1.087	-	-	-	1.087
TOTAL 2	1.414	173	15	1.602	928	1.021	-	100	2.049	2.342	1.194	-	115	3.651
3. Etudes														
. Etudes hydrauliques	4.769	187	-	4.966	92	842	-	-	934	4.861	1.039	-	-	5.900
. Etudes de pêche	300	-	-	300	-	-	-	-	-	300	-	-	-	300
. Etudes forestières	320	370	-	690	-	408	-	-	408	320	678	-	-	998
. Etudes foncières	1.826	-	-	1.826	1.200	-	-	-	1.200	3.026	-	-	-	3.026
. Economiques	320	116	-	436	600	1.110	-	-	1.710	920	1.226	-	-	2.146
. Statistiques	200	-	-	200	400	-	-	-	400	600	-	-	-	600
TOTAL 3	7.735	503	-	8.318	2.292	2.360	-	-	4.652	10.027	2.265	-	-	12.292

AGRICULTURE ET PÊCHE

(1.000 D)

Sous - Secteur d'investissement	Répartition par source de financement				TOTAL	Répartition par Agent Investisseur			Répartition en	
	Budget de l'Etat	Aide Etrangère hors budget	Crédits Bancaires D.M.T.	Autofinancement		Administration	Entreprise publiques	Entreprises privées	Investissements directs productifs	Equipements publics ou associés
1. Forêts	8.252	2.069	50	-	10.721	10.361	-	360	-	10.721
2. C.E.S.	3.196	1.872	500	-	5.568	5.068	-	500	-	5.568
	11.428	3.941	150	-	16.209	15.429	-	860	-	16.209
3. Irrigation à partir de barrages	15.798	2.124	-	-	17.922	17.922	-	-	5.912	14.010
4. Irrigation autre que par barrages	5.458	200	-	-	5.746	5.746	-	-	5.746	-
5. O.M.V.V.M. (Irrigation)	10.325	500	-	-	11.325	-	11.325	-	8.812	2.513
6. Jointes d'eau privées	1.190	554	3.455	890	6.127	-	-	6.127	6.127	-
7. Aménagement agricole	1.050	-	-	-	1.050	1.050	-	-	-	1.050
8. Dépenses d'eau de crues	200	-	-	-	200	200	-	-	-	200
9. Matériel hydraulique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	34.521	3.466	3.455	4.314	42.770	24.918	11.325	5.127	24.597	17.773
10. Production fourragère et animale	6.838	4.765	13.753	4.314	29.650	1.733	13.927	13.990	29.650	-
11. Matériel agricole										
- Grandes cultures	-	-	5.600	14.400	20.000	-	-	20.000	20.000	-
- Maraîchage	-	-	1.022	282	2.104	-	-	2.104	2.104	-
- Défense des cultures	284	-	357	592	1.233	-	876	357	1.233	-
	284	-	7.779	15.274	23.337	-	876	22.461	23.337	-
12. Plantations arborescentes	-	6.203	13.500	1.056	21.367	-	-	21.367	-	21.367
13. Pêche	252	1.050	8.000	1.328	10.630	252	1.717	8.729	10.457	241
14. Vulgarisation	4.600	1.715	-	18	6.333	2.875	3.458	-	6.333	-
15. Recherche	1.414	173	-	15	1.602	1.587	15	-	-	1.602
16. Etudes	7.735	233	-	-	8.310	8.118	200	-	-	8.318
TOTAL ...	61.132	21.876	47.261	23.595	159.864	54.912	31.516	73.534	94.374	65.550
%	42	14	29	15	100	34	20	46	59	41

* y compris les études hydrauliques pour un montant de 4.966.000 D.

FIN

110

VUES